Nations Unies A/57/PV.43



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

43e séance plénière Lundi 4 novembre 2002, à 10 heures New York

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 16 de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection de 20 membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/57/428, A/57/428/Add.1)

Le Président (parle en anglais): Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1987, les membres du Comité du programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale.

L'Assemblée est saisie du document A/57/428 et additif 1, qui contient les noms des pays désignés par le Conseil économique et social pour remplacer les membres du Comité dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 2002 : Allemagne, Argentine, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Cuba, Gabon, Indonésie, Italie, Mauritanie, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, République de Moldova, République islamique d'Iran, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Ukraine et Zimbabwe.

Ces États sont rééligibles immédiatement.

Je rappelle aux membres qu'après le 1er janvier 2003, les États suivants continueront d'être membres

du Comité: Bahamas, Botswana, Chine, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Japon, Mexique, Nigéria, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, et Uruguay.

Ces 14 États ne sont donc pas éligibles dans cette élection.

J'informe les membres que la candidature des États suivants a été proposée par le Conseil économique et social : quatre États d'Afrique pour quatre sièges vacants : Afrique du Sud, Bénin, Gabon et République centrafricaine; quatre États d'Asie pour quatre sièges vacants : Inde, Indonésie, République islamique d'Iran et Pakistan; trois États d'Europe orientale pour trois sièges vacants : Arménie, République de Moldova et Ukraine; quatre États d'Amérique latine et des Caraïbes pour quatre sièges vacants : Argentine, Brésil, Cuba et Nicaragua et quatre États d'Europe occidentale et autres États pour cinq sièges vacants : Allemagne, Monaco, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidature. Toutefois, je voudrais rappeler le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée, à savoir que la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée décide de procéder à l'élection, sur cette base?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais): Le nombre d'États désignés parmi les États d'Afrique, les États d'Asie, les États d'Europe orientale, les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Europe occidentale et autres États est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir dans chacun de ces groupes.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée générale décide de déclarer les États désignés par le Conseil économique et social parmi les États d'Afrique, les États d'Asie, les États d'Europe orientale, les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Europe occidentale et autres États – à savoir, l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, l'Arménie, le Bénin, le Brésil, Cuba, le Gabon l'Inde, l'Indonésie, Monaco, le Nicaragua, le Pakistan, la République centrafricaine, la République de Moldova, la République islamique d'Iran, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse et l'Ukraine – élus membres du Comité du programme et de la coordination, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2003?

Il en est ainsi décidé (décision 57/405).

Le Président (parle en anglais) : Je félicite les 19 États qui ont été élus membres du Comité du programme et de la coordination.

En ce qui concerne les sièges qui restent à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États, l'Assemblée générale sera en mesure de se prononcer une fois que le Conseil économique et social aura désigné un État Membre de cette région.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 16 de l'ordre du jour.

Point 24 de l'ordre du jour

Culture de paix

Note du Secrétaire général (A/57/186 et Add.1)

Projets de résolution (A/57/L.9/Rev.1 et A/57/L.12)

- Le Président (parle en anglais): La note du Secrétaire général qui transmet le texte du rapport établi par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a été distribuée dans le document A/57/186 et additif 1.
- **Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh qui va présenter le projet de résolution A/57/L.9.
- M. Chowdhury (Bangladesh) (parle en anglais): Monsieur le Président, je voudrais une fois encore exprimer officiellement les félicitations de ma délégation pour l'excellente manière dont vous conduisez cette Assemblée, grâce à votre sagesse, vos connaissances et vos compétences hors du commun. Ma délégation est déterminée à collaborer étroitement avec vous et avec les autres délégations pour faire en sorte que la présente session de l'Assemblée obtienne les résultats fructueux que nous appelons tous de nos voeux.

J'ai maintenant le plaisir et l'honneur de présenter à l'Assemblée le projet de résolution A/57/L.9, intitulé « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 », inscrite au titre du point 24 de l'ordre du jour « Culture de paix ». Traditionnellement, ce projet de résolution est présenté par le Bangladesh et co-parrainé par un grand nombre de pays de toutes les régions du monde.

Le Maroc et le Venezuela sont venus s'ajouter à la liste des coauteurs du projet de résolution qui a déjà été fournie cette fois-ci. Cette liste est toujours disponible auprès des membres du personnel du Secrétariat, sur le côté de la salle; et les autres pays qui souhaitent se porter co-auteurs sont les bienvenus.

J'espère que toutes les délégations ont eu la possibilité d'examiner le projet de résolution. La présente formulation présente très peu de nouveautés. Dans l'ensemble, nous avons suivi le modèle habituel rappelant les résolutions antérieures, prenant acte des derniers progrès importants en date, félicitant les pays Membres, le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la société civile de leur travail dans le domaine de la culture de paix et leur demandant de renforcer encore leurs activités.

Nous y saluons également le travail très important accompli par le système des Nations Unies et la communauté internationale dans les domaines du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits, du désarmement, du développement durable, de la promotion de la dignité humaine et des droits de l'homme, de la démocratie, de la primauté du droit et de la bonne gouvernance à tous les niveaux. Ce travail contribue grandement à la promotion d'une culture de paix.

À l'issue de plusieurs séances de consultations officieuses, un consensus sur le texte a été possible, rassemblant plus de 50 pays qui représentent différents groupes et courants d'opinion. Le texte agréé a été distribué ce matin par le Secrétariat sous la cote A/57/L.9/Rev.1.

Il convient particulièrement de prendre note, au paragraphe 11 du dispositif, de la mention qui est faite de la décision contenue au paragraphe 13 du dispositif de la résolution 55/47 de l'Assemblée générale, prévoyant qu'une journée de séances plénières serait consacrée au cours de la soixantième session de l'Assemblée à l'examen de cette question. Tout en mettant l'accent sur l'importance de ces séances prévues pour marquer l'arrivée à mi-parcours de la Décennie et tout en encourageant une participation de haut niveau, l'Assemblée est appelée à examiner, à un moment opportun, la possibilité d'organiser ces séances à une échéance la plus rapprochée possible du débat général.

Le texte contient également un paragraphe 5 du dispositif révisé, qui encourage les autorités compétentes à dispenser aux enfants, dans les écoles, une éducation qui comporte des leçons sur la compréhension mutuelle, la tolérance, la citoyenneté active, les droits de l'homme et la promotion d'une culture de paix.

J'espère que l'Assemblée adoptera le projet de résolution par consensus, comme elle l'a fait par le passé; cela refléterait ce que sont, selon nous, les aspirations de l'humanité à notre époque.

Le Président (parle en anglais): Je donne la parole au représentant d'El Salvador, qui va intervenir au nom des pays d'Amérique centrale et de la République dominicaine.

M. Lagos Pizzati (El Salvador) (parle en espagnol): Ma délégation se réjouit de pouvoir

participer au débat sur le point 24 de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix », au nom des pays membres du groupe centraméricain et de la République dominicaine. L'examen de cette question est particulièrement opportun en un moment où la communauté internationale se trouve confrontée à une situation difficile marquée par des tensions et des conflits, ainsi qu'aux conséquences négatives de l'abandon de l'action collective comme moyen de promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales. La culture de paix est aujourd'hui plus importante que jamais.

En fait, à la suite des attentats du 11 septembre 2001 et des autres actes terroristes qui ont entraîné une lutte mondiale contre le terrorisme, la situation politique internationale s'est détériorée et menace de déborder les mécanismes multilatéraux de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous courons maintenant le risque d'assister à une déstabilisation politique, économique et sociale très grave dans toute la région du Moyen-Orient – ce qui finirait sans aucun doute par affecter le monde entier.

C'est pour cela que les efforts à visant donner d'urgence un nouvel élan à la promotion et à la consolidation d'une culture de paix sont essentiels à l'heure actuelle.

Étant donné que l'Assemblée générale a déclaré la période 2001-2010 Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, nous avons à présent une chance précieuse de transmettre un message d'espoir à nos peuples, malgré les circonstances négatives qui menacent de propager la violence en tant que fait accompli – bien qu'indésirable – de la vie quotidienne.

Comme nous le savons tous, la culture de paix suppose avant tout des efforts généralisés pour modifier les mentalités et les attitudes en vue de promouvoir la paix. Cela signifie transformer les conflits et les prévenir afin d'éviter de susciter la violence et afin de restaurer rapidement la paix et la confiance de nos citoyens.

À cet égard, les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine s'accordent à penser que la culture de paix doit se construire au jour le jour, quotidiennement. C'est pourquoi nos gouvernements sont conscients que l'adoption de valeurs et d'attitudes qui favorisent la paix représente essentiellement une décision personnelle mais qui prend tout son sens si

elle est exprimée collectivement. La volonté d'établir un dialogue, de partager, d'exprimer la solidarité, d'écouter les points de vues et d'accepter les idées des autres – même si l'on est en désaccord – et d'être tolérant et compréhensif implique une réflexion personnelle sur la façon d'être un artisan de la paix, avant de s'insérer dans la conscience collective de nos peuples.

À cet égard, l'Année internationale de la culture de la paix a constitué une excellente occasion de promouvoir un ajustement de l'attitude personnelle, collective et institutionnelle qui s'est manifestée à travers plusieurs activités menées par la société civile, les gouvernements, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes concernées désireuses de promouvoir activement une culture de paix.

Il importe par ailleurs de souligner que le désir de paix est universellement partagé, qu'il a été exprimé et démontré à travers l'histoire, dans les documents et activités des peuples, et qu'il est profondément enraciné dans la culture de l'humanité.

La paix, en tant qu'aspiration et besoin de l'homme, requiert la diminution de tous les types de violence, qu'elle soit directe, structurelle ou culturelle. C'est aussi une condition préalable indispensable pour transformer les conflits de façon créative et non violente, d'une manière qui contribue à l'édification de la paix, dans la mesure où nous sommes en mesure de transformer les conflits en coopération de façon créative, en prenant en considération nos adversaires au moyen du dialogue.

À cet égard, il importe de souligner que la paix est multidimensionnelle et appelle par conséquent des efforts non seulement pour parvenir au désarmement, mais aussi pour assurer un véritable développement humain, pour consolider le respect des droits de l'homme, pour régler les conflits et pour mettre fin à la détérioration de l'environnement.

Les pays centraméricains et la République dominicaine s'accordent à penser qu'à l'heure actuelle le droit fondamental de vivre en paix est la pierre angulaire de tous les autres droits. La paix étant un droit de l'homme, nous devons tous participer à sa construction. Contribuer à une nouvelle vision de la paix grâce au développement d'une culture de paix fondée sur les valeurs universelles de démocratie, de respect de la vie, de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance, des droits de l'homme et d'égalité entre

hommes et femmes est une des tâches et un des défis les plus importants de notre époque.

Nous devons donc tous prendre conscience du destin commun de l'humanité afin de favoriser la mise en pratique de politiques communes qui garantissent la justice tant dans les relations entre êtres humains, encouragent des relations harmonieuses entre l'humanité et la nature et entre les États.

Par conséquent, l'édification de la paix est aujourd'hui plus importante que jamais, grâce à la science, à la culture, à l'éducation, à la communication et à la solidarité, afin de combattre efficacement les menaces d'exclusion, de discrimination, d'intolérance et de violence qui pèsent sur la cohésion de la société et qui conduisent inévitablement aux conflits armés.

Je voudrais pour terminer réitérer l'invitation des pays centraméricains et de la République dominicaine à joindre nos forces dans la construction et la consolidation de la culture de paix. L'heure est propice à la transformation d'une culture d'affrontement et de violence en une culture de paix.

Mme Khakamada (Fédération de Russie) (parle en russe): Je prends la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui au nom de la délégation de la Fédération de Russie en ma qualité de Vice-Présidente de la Douma de la Fédération de Russie et de membre du bureau dirigeant du Parti démocrate de Russie. De plus, j'ai fait partie des personnes qui ont personnellement communiqué et négocié avec les terroristes qui ont récemment détenu 700 personnes en otage au centre de Moscou. C'est pourquoi mes paroles d'aujourd'hui peuvent sembler amères : je ne suis pas seulement consciente des nouvelles menaces à la sécurité internationale, je les ai directement vécues. Pour moi et pour ceux qui ont souffert des actes terroristes, la question de la culture de paix ne représente pas que des paroles creuses.

Après le 11 septembre 2001, on a généralement admis que le monde avait changé, mais ce n'est que maintenant que la crise mondiale dans la réflexion en matière de politique étrangère est devenue plus apparente. Il est clair à présent que, 10 ans après la dislocation de l'Union soviétique, les pays développés, avec à leur tête les États-Unis, se préparaient à des menaces illusoires et qu'ils étaient donc mal préparés pour affronter les menaces réelles.

Lorsque, à la suite de la tragédie de New York, le choc émotionnel s'est calmé, il est devenu clair que le processus de prise de décisions en matière de politique sécuritaire était lui-même devenu l'une des principales menaces pour le monde d'aujourd'hui. On a même dit que la pensée traditionnelle en matière de politique étrangère avait été ranimée. La question est donc de savoir s'il existe une place pour une culture de paix dans la politique moderne. Pouvons-nous parler de compatibilité entre la guerre – c'est à dire la guerre contre le terrorisme – et la culture de paix?

Beaucoup de dirigeants occidentaux ont décidé que l'imposition de la paix est la meilleure façon de maintenir la sécurité. Si cette idée est acceptée, toutefois, l'émergence d'un quasi-colonialisme est presque inévitable et elle aura des conséquences que l'on ne saurait prédire à l'heure actuelle.

Personne ne peut dire qu'il n'est pas nécessaire de prendre rapidement des mesures contre les organisations terroristes et les structures financières qui les soutiennent. Mais il est important à cet égard que nous fassions en sorte d'avoir les informations dont nous avons besoin afin de prévenir les actes de terrorisme, puisqu'il est bien plus facile de les prévenir que d'avoir à gérer leurs conséquences tragiques une fois qu'ils ont coûté la vie de victimes civiles.

Toutefois, il serait dangereux d'établir des parallèles entre le terrorisme et les caractéristiques d'un régime politique donné.

Après tout, la dictature politique et le terrorisme sont deux choses distinctes, quel que soit l'angle sous lesquels on les considère. Opérer une telle distinction est nécessaire pour prévenir tout soutien idéologique au terrorisme international. Le terrorisme ne doit pas être associé à un État, à une nationalité ou à une religion en particulier. Les terroristes devraient être considérés dans le monde entier comme des hors-la-loi qui opèrent indépendamment de tout régime politique. Sinon, le terrorisme international utilisera les conflits interethniques et religieux comme fondement idéologique de son entreprise de destruction de la civilisation trouvera, et ainsi, des ressources supplémentaires. Je pense nécessaire qu'il est d'entreprendre immédiatement des réformes radicales de l'ONU, plutôt que de penser en termes de choc des civilisations, ce qui rend le système de sécurité internationale encore plus vulnérable.

D'un autre côté, nous ne pouvons pas accuser les pays occidentaux de poursuivre des politiques unilatérales de grande puissance. À leurs yeux, en effet, les idéaux de liberté et de démocratie ne sont pas vides de sens, mais font véritablement partie intégrante de leurs politiques, qui visent à diffuser les idéaux des droits de l'homme et des valeurs humaines. Dans le même temps, nous ne pouvons pas remplacer la lutte pour les valeurs humaines par la lutte pour les intérêts nationaux, ni confondre intérêts nationaux et principes fondamentaux de la sécurité internationale.

Nous pensons que, dans ces conditions, la communauté mondiale doit réagir beaucoup plus vite. Je suis convaincu qu'il n'y a pas de temps à perdre, ni de temps pour retarder longtemps les décisions. Certes une réponse disproportionnée du au terrorisme mondial est possible, et la menace d'une telle réponse demeure. Cette situation est compliquée encore davantage par le fait que l'ONU perd de son importance en tant que mécanisme de prise de décisions politiques clefs.

Afin de relever efficacement les défis qui apparaissent, il est indispensable d'améliorer le fonctionnement des institutions du système des Nations Unies, en les adaptant aux réalités actuelles. Une manière d'y parvenir est, selon nous, d'augmenter le nombre des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, tout en lui accordant davantage de prérogatives, voire des prérogatives extraordinaires, pour lutter contre l'extrémisme international.

L'un des critères à suivre pour augmenter le nombre des membres du Conseil est d'examiner l'autorité matérielle, économique, politique et humaine des pays qui sont candidats à la lumière des nouveaux défis posés à la sécurité internationale. En outre – et en relation directe avec le point de l'ordre du jour aujourd'hui examiné sur la culture et la paix - la nouvelle approche devra se demander quelle sorte de générations nous succéderont et ce qu'elles feront. Si elles adoptent les stéréotypes traditionnels en matière de pensée politique, alors la menace continuera de peser sur l'avenir de l'humanité. Nous ne pouvons pas laisser l'élite politique actuelle se reproduire, ainsi que ses recettes pour régler les problèmes politiques. Car avec ces recettes, le terrorisme continuerait également d'être un moyen de lutte politique, mais cette fois sous une forme encore plus pure puisque la division bipolaire du monde, qui a soutenu l'élite politique actuelle, n'existerait plus.

Ainsi donc, c'est la génération future qui devrait être au centre de notre attention s'agissant d'une culture de paix. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette question est un impératif auquel satisfaire aujourd'hui plutôt que demain. Une nouvelle culture de paix dans un monde nouveau et à une ère nouvelle a besoin de nouvelles idées et de nouvelles personnalités. Efforçons-nous, par conséquent, d'unir nos efforts aujourd'hui pour combattre les menaces nouvelles et examinons plus avant dans quelle mesure l'ONU, qui rassemble toutes les cultures et toutes les civilisations, peut résister à ces menaces nouvelles.

M. Moushoutas (Chypre) (parle en anglais): Compte tenu de la situation internationale en cette Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, nous ne pouvons nous empêcher de penser combien la culture de la paix apparaît nécessaire et d'actualité aujourd'hui.

Nous voudrions remercier la délégation du Bangladesh d'avoir fait inscrire cette question à l'ordre du jour et d'avoir présenté le projet de résolution A/57/L.9, auquel nous souscrivons totalement.

Les gouvernements des États parties à l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) déclarent dans le préambule « Que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Comme cela est vrai. Nous devons cultiver la paix. L'éducation contribue au savoir et à une vision correcte des choses. La question est de savoir si, à elle seule, l'éducation fait naître la paix entre les hommes et les nations.

Il est probable que le savoir en tant que tel est dépourvu d'éléments fondamentaux pour amener la paix. Nous devons donc, par un effort spirituel, insuffler un esprit de fraternité et d'amour parmi les peuples. On nous apprend à aimer nos voisins comme nous-mêmes et à bénir ceux qui apportent la paix. La famille, l'école et les lieux de culte sont des éléments sine qua non indissociables de la mise en place d'un monde de paix. Il est capital de respecter la diversité, les religions et les cultures d'autrui. Il faut inculquer et cultiver dans l'esprit de nos enfants la beauté de l'intégration et de l'unité dans la diversité si nous voulons atteindre l'objectif d'une culture de paix.

La question intitulée « Dialogue entre les civilisations », qui a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à la demande du Président de l'Iran et qui est débattue dans cette enceinte depuis quelques années, vise à promouvoir la compréhension et la tolérance et contribue à créer une symbiose pacifique dans la diversité. La diversité est nécessaire et doit être vue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un élément d'une remarquable mosaïque, et non un prétexte à la ségrégation entre les peuples et aux mouvements séparatistes. Nous avons élargi nos horizons et continuons d'avancer à grands pas dans le savoir scientifique. Nous avons découvert de nouvelles régions de l'espace. Nous sommes devenus un village planétaire, c'est du moins ce que nous devrions penser. Mais paradoxalement, nous sommes confrontés en parallèle à des partitions, à des divisions et à de violents mouvements extrémistes séparatistes. Il est évident que les progrès scientifiques n'ont pas amené la paix. Nous vivons toujours dans le conflit et la terreur. Le savoir n'a pas donné les résultats que nous appelions de nos voeux.

Nous avons identifié les causes des conflits: il s'agit du sous-développement, de la pauvreté et de l'oppression. Nous avons tenté de faire reculer le recours à la force au profit du dialogue en créant l'Organisation des Nations Unies, mais nous n'avons rencontré qu'un succès limité. Il reste à parcourir un chemin long et difficile. Pourquoi? Nous pensons que la réponse réside dans le fait qu'il n'y a pas de paix sans justice, qui est une composante essentielle et indissociable de la paix. La paix ne peut pas se développer dans un État sans la présence d'une justice sociale, économique et politique.

Indépendamment des immenses difficultés que nous rencontrons dans cette noble quête de la culture de paix, nous devons à nos enfants de nous battre pour un monde juste, un monde tolérant, un monde de fraternité et de diversité dans lequel règne la justice et où les dispositions de la Charte des Nations Unies sont véritablement ancrées dans leurs jeunes coeurs et dans leurs esprits.

M. Atta (Égypte) (parle en arabe): Tout d'abord, j'aimerais féliciter le Secrétaire général de son rapport intitulé « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde » (A/57/186), qui contient un exposé complet des efforts déployés pour mettre en oeuvre le Programme d'action sur une culture de la

paix. J'aimerais également féliciter les États Membres et les institutions du système des Nations Unies, notamment l'UNESCO et le Fonds des Nations Unies pour la paix (UNICEF), de leur action dans ce domaine. Nous voudrions souligner combien il est important que la société civile prenne une part active à l'établissement du concept de culture de paix.

La culture de la paix est un processus très complexe qui se caractérise par la diversité de ses phases, de ses objectifs et de ses moyens à chaque étape. Nous devons d'abord définir ce qu'est la paix afin qu'elle soit juste et durable. Ensuite, l'une des étapes les plus difficiles consiste à accepter la paix et à la mettre en oeuvre, ce qui est la pierre de touche de notre véritable foi dans la paix. Nous atteindrons alors le stade où nous oeuvrons tous en faveur de la prédominance d'une culture de la paix et de la coexistence pacifique des générations futures.

Le Moyen-Orient, plus que tout autre région, a besoin d'une culture de la paix. Le cycle incessant de la violence et de la contre-violence qui règne dans les territoires palestiniens a anéanti tout espoir de paix, phénomène qui s'est intensifié pendant les années 90. Nous ne devons pas non plus oublier que les Palestiniens sont un peuple qui souffre au quotidien des pratiques des forces israéliennes d'occupation. Les Palestiniens vivent en état de siège et sont exposés à la menace de la confiscation des terres. En fait, leur vie même est menacée. En outre, les Palestiniens ne bénéficient pas de services appropriés de santé et d'éducation alors que ce sont les seuls moyens de développer les ressources humaines. En d'autres termes, l'avenir des enfants palestiniens est enterré vivant.

Puisque nous parlons d'une culture de la paix au profit des enfants, je voudrais rappeler les conclusions auxquelles est récemment parvenu le Comité des droits de l'enfant sur les droits des enfants palestiniens qui vivent dans les territoires occupés.

Premièrement, le Comité s'est déclaré vivement préoccupé par l'absence d'informations sur la situation des enfants qui vivent dans les territoires palestiniens occupés. Le Comité s'inquiète également de la discrimination qui existe dans la définition juridique de l'enfant : alors que les mineurs israéliens ont moins de 18 ans, l'arrêté militaire israélien 132 définit les enfants palestiniens comme âgés de moins de 16 ans. Le Comité a recommandé au Gouvernement israélien

de veiller à mettre en conformité sa législation avec les articles I et II de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Deuxièmement, le Comité s'est déclaré alarmé par les plaintes faisant état de tortures d'enfants palestiniens par les forces de police israéliennes dans des centres de détention. Le Comité a également indiqué que le Gouvernement israélien devrait enquêter sur tous ces cas de torture, engager des poursuites de manière systématique et apporter une réparation si les faits ont été prouvés.

Troisièmement, le Comité a également constaté avec préoccupation la sérieuse détérioration des soins de santé dans les territoires palestiniens occupés, et recommandé que chaque Palestinien ait accès aux soins de santé. Quatrièmement, le Comité des droits de l'enfant a par ailleurs recommandé que Gouvernement israélien s'engage à respecter pleinement le droit international humanitaire et la Quatrième Convention de Genève, s'abstienne de se livrer à la destruction de maisons et verse l'indemnisation que les victimes sont en droit d'exiger.

Mon pays lance un appel aux forces de la paix en Israël afin de consolider la culture de la paix et afin de briser le cycle de la violence et de la contre-violence qui découle des pratiques auxquelles se livrent les forces d'occupation israéliennes dans les territoires arabes occupés.

La Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, stipule dans son préambule que la culture doit être considérée comme un ensemble d'éléments spirituels, matériels, intellectuels et émotifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et la littérature, les modes de vie, les modes de coexistence, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. La Déclaration souligne que le respect de la diversité des cultures. la tolérance, le dialogue, compréhension et la confiance mutuelle sont des moyens d'instaurer la paix et la sécurité. Nous aimerions faire valoir que la religion est l'un des éléments fondamentaux sur laquelle s'appuie la diversité culturelle. Elle doit être considérée comme un moyen d'établir un dialogue culturel par le biais d'une entreprise internationale conjointe et ne doit pas être comme un moyen de fomenter des affrontements politiques ou des conflits idéologiques.

Le fait que d'aucuns s'appuient sur la religion afin de se livrer à la discrimination et que la tolérance et la compréhension mutuelle aient disparu entre les individus ne manque pas de nous préoccuper profondément, car cela mène à l'érosion et à la destruction des droits de l'homme et des libertés fondamentales et fait obstacle à la propagation d'une culture de la paix.

M. Andrabi (Pakistan) (parle en anglais): Le siècle dernier a été marqué par des conflits entre les idéologies et par la glorification et l'utilisation impitoyable de la puissance. L'humanité a été plongée à deux reprises dans des guerres mondiales, et les souffrances et la destruction qui en ont résulté ont constitué un affront pour l'humanité. Peu à peu, les peuples et les États ont mis au point, affiné et perfectionné des mécanismes et des instruments permettant de créer un environnement et des conditions sociales plus favorables pour l'humanité. La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme sont les instruments essentiels qui ont élaboré et introduit les valeurs fondamentales de l'humanité, à savoir la liberté, l'égalité, la justice et la tolérance.

La fin de la guerre froide a ouvert la voie à un nouvel ordre mondial reposant sur les valeurs fondamentales de l'humanité. La Déclaration et le Programme d'action sur une culture de la paix, adoptés le 13 septembre 1999, ont inspiré le respect des principes de liberté, de tolérance, de coopération, de pluralisme, de diversité culturelle, de dialogue et de compréhension à tous les niveaux de la société et entre toutes les nations. Le concept de culture de la paix est consacrée dans la Charte. L'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme mentionne l'existence d'un monde dans lequel tous les droits sont pleinement réalisés. Cet article précise que : « Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein appui ». La culture de la paix est solidement fondée sur cet article.

L'avènement du nouveau millénaire nous a donné de nouvelles raisons d'espérer, mais les effets traumatisants du 11 septembre 2001 ont fortement ébranlé ces espoirs et interrompu notre progrès vers l'objectif visé. Bien que la communauté internationale se soit montrée unie dans la lutte engagée contre le phénomène abominable que représente le terrorisme,

d'aucuns ont malheureusement pris des initiatives visant à dresser une religion contre l'autre, une culture contre l'autre et une civilisation contre l'autre, et la théorie de Samuel Huntington sur le choc des civilisations est aujourd'hui vigoureusement soutenue par certains milieux.

Sans aucun doute, les vents qui soufflent sur le monde depuis les attaques terroristes de l'année dernière ont disséminé à la fois les germes des conflits et de la coopération. À nous de séparer le bon grain de l'ivraie.

Le concept de choc entre les civilisations a été l'une des manifestations de l'évolution de la pensée politique mondiale après la fin de la guerre froide. La théorie de son auteur, selon laquelle les différentes civilisations et les différentes religions, représentant des conceptions du monde différentes, vont se trouver au coeur des conflits futurs, est loin d'être universellement acceptée et est l'antithèse du concept de culture de la paix. La culture de la paix constitue une option plus rationnelle et plus saine pour l'humanité. Elle accepte la pluralité et la diversité entre les cultures et affirme qu'une harmonie peut résulter de l'assimilation et de la coexistence de différentes cultures.

La religion et la culture sont deux fils inextricablement liés de la vie de toute société. L'importance de la religion découle de la nécessité pour l'être humain de satisfaire ses besoins spirituels au moyen d'une quête religieuse spécifique. La religion présente un très grand potentiel. Elle peut beaucoup contribuer à aplanir les différends, promouvoir un code éthique universel et créer un climat favorable à la moralité et à la justice. La religion a été une force puissante tout au long de l'histoire de l'humanité. Toutes les religions épousent le concept de dignité de l'individu et l'idéal de justice sociale. Par leurs enseignements, les religions proclament les valeurs de tolérance, de non-discrimination et de respect des droits de l'homme. Les dirigeants religieux et les institutions religieuses sont souvent les entités qui impriment un élan à la réconciliation et à l'apaisement au sein de communautés affectées par des tensions. Malgré tout, des actes d'intolérance et de discrimination basés sur la religion ou les croyances sont courants. Beaucoup d'actes de violence sont perpétrés au nom de la religion.

La violence constitue un affront à la dignité humaine. La paix, en revanche, ne constitue pas uniquement une absence de conflit. La culture de la paix est un processus positif et dynamique qui encourage une interaction participative et permet de résoudre les conflits dans un esprit de compréhension mutuelle, d'harmonie et de coopération. La sensibilisation à l'autre, la connaissance et la compréhension sont au centre de ce processus. Le Coran évoque la culture de compréhension quand il proclame :

« Ô humanité! Nous t'avons créée d'un homme et d'une femme et t'avons constituée en nations et tribus pour que vous vous connaissiez les uns les autres. » (Le Coran, XLIX, 13)

La connaissance de l'autre est liée à cette quête de la connaissance d'idéologies et de cultures différentes. La compréhension de chacun favorise la tolérance, l'acceptation, le respect, l'harmonie et la participation, ce qui se traduit par une culture de la paix.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts constructifs entrepris par la délégation du Bangladesh et d'autres délégations pour promouvoir une culture de la paix, et nous appuyons le projet de résolution à ce sujet (A/57/L.9/Rev.1) qui a été présenté par le Bangladesh.

Le Programme d'action sur une culture de la paix encourage les États Membres à prendre des mesures afin de promouvoir une culture de la paix aux niveaux national ainsi que régional et international. Il invite également le système des Nations Unies à intensifier les efforts entrepris pour promouvoir une culture de la paix.

En conséquence, la délégation du Pakistan a l'intention de présenter dans les jours qui viennent, au titre du point 24 de l'ordre du jour intitulé « Culture de la paix », un projet de résolution contenant un projet de déclaration sur la compréhension, l'harmonie et la coopération en matière de religions et de cultures. Nous sommes convaincus que cette déclaration contribuera à promouvoir et à renforcer une culture de la paix au cours du nouveau millénaire.

M. Fall (Sénégal): « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Cette assertion contenue dans le Préambule de

l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est à la base de la Déclaration et du Programme d'Action sur une culture de la paix, adoptés par l'Assemblée générale en il y a trois ans.

Ces deux documents cardinaux vont continuer d'inspirer l'action de nos États et gouvernements respectifs, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile, tous également soucieux d'apporter leur concours à l'édification de ce « village planétaire » mythique qui devrait réconcilier zones résidentielles huppées et banlieues sans espoir de ce village, sous peine de nuisance pour l'ensemble de la communauté mondiale dans ses légitimes aspirations à la quiétude, au bien-être et au mieux-être.

La paix n'étant pas seulement l'absence de guerre, l'action internationale pour promouvoir une culture de paix et de tolérance ne doit pas se cantonner aux seuls pays en conflit, en situation potentielle de conflit ou en situation d'après conflit. Elle doit aussi, l'article 2 de la Déclaration le stipule, fonder

« l'épanouissement d'une culture de la paix ... sur la transformation des valeurs, des attitudes, des comportements et des modes de vie de nature à favoriser la paix entre les individus, les groupes et les nations. » (*Résolution 53/243 A*)

Aussi, un tel épanouissement induit-il singulièrement la promotion d'un règlement pacifique des différends et d'une culture de la prévention des crises. Il induit l'ancrage de la démocratie, le respect universel de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, ainsi que des principes de bonne gouvernance. Il induit le plein exercice du droit des peuples à l'autodétermination, notamment ceux sous occupation étrangère et le respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique des États.

Le Programme d'action décline une panoplie de mesures pour renforcer une culture de la paix par l'éducation, pour instaurer un développement économique et social durable, pour promouvoir le respect de tous les droits de la personne humaine et l'égalité entre les sexes, et enfin, pour favoriser la participation démocratique et garantir la libre circulation de l'information et des connaissances.

Le rapport du Directeur général de l'UNESCO soumis à notre examen rend bien compte des progrès engrangés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action, ainsi que des objectifs de la Décennie internationale d'une culture de la nonviolence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).

Le Sénégal a tout lieu de se féliciter des nombreuses et importantes initiatives de l'UNESCO, et de l'engagement personnel de son Directeur général pour mettre en route les objectifs stratégiques convenus. Dans cet esprit, ma délégation adhère totalement à la proposition du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies visant à proclamer le 21 septembre « Journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence ». Corrélativement, le Sénégal souscrit également aux thèmes prioritaires retenus pour les années 2003, 2004 et 2005 de la Décennie internationale, qui portent respectivement sur la communication participative, sur la libre circulation de l'information et des connaissances, et enfin, sur le respect des droits de l'homme et l'égalité des sexes.

La protection des enfants étant désormais mise en exergue, ma délégation salue les initiatives du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans le domaine de l'éducation pour la paix, et encourage l'UNICEF et l'UNESCO à poursuivre et à intensifier leur coopération dans la mise en oeuvre du Programme d'action et des objectifs de la Décennie.

Le Sénégal n'en est que plus déterminé à accorder un rang de priorité élevé au « Dialogue des cultures et des civilisations » en tant que vecteur, moyen et stratégie pour asseoir et élargir les bases d'une culture de la paix et d'une paix entre les différentes cultures du monde. Il importe, à cette fin, de favoriser l'éclosion et la complémentarité des cultures si riches de la planète, et d'en promouvoir le respect de la diversité.

Par conséquent, notre conviction demeure que la mondialisation ne doit pas rimer avec uniformisation culturelle et pensée unique. Loin de se réduire aux seuls domaines de l'économie et des échanges commerciaux, la mondialisation devrait féconder le dialogue et les échanges culturels entre les individus, les populations, les nations et les États, dans le respect de l'identité culturelle, cultuelle et de civilisation des peuples, de tous les peuples.

À cet égard, il importe d'assurer le respect rigoureux des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment les droits des minorités ethniques, culturelles et religieuses, d'intensifier la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Durban.

Le Sénégal encourage donc le système de l'ONU, notamment l'UNESCO, à développer son dispositif d'information et de mise en réseau, en fournissant des informations à jour sur les moyens les meilleurs de promouvoir le mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix.

À l'avenant, mon gouvernement est d'avis que la mise en oeuvre de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle pourrait largement contribuer à bâtir une culture mondiale de compréhension, de tolérance, de solidarité et de nonviolence. Dans cette optique, il nous paraît de la plus haute importance d'associer davantage les médias, les établissements scolaires et universitaires, les cadres d'enseignement non formels et les organisations non gouvernementales pour diffuser cette importante Déclaration et promouvoir les valeurs sociales, ethniques et éthiques de paix et de non-violence chez les enfants et chez les jeunes.

II est en effet temps, ainsi qu'aime à le rappeler le Directeur général de l'UNESCO, de désarmer l'histoire, et par-delà les rapports dialectiques entre tyrannie de l'universalisme dogmatique de la pensée unique et dictature du particularisme absolu du repli identitaire, il est grand temps de pacifier l'histoire, afin d'enseigner à nos enfants, non plus essentiellement l'histoire du pouvoir et de la guerre, mais aussi et surtout celle des conquêtes merveilleuses du savoir et de la culture.

Vous comprendrez donc que je tienne à souligner l'importance cruciale que mon pays, le Sénégal, attache à l'exception culturelle, principe et éthique dont le respect participe aujourd'hui plus que jamais d'une exigence sacrée, au moment où se développe cette tendance dangereuse à la « marchandisation » de la culture et à la « chosification » des produits culturels. Le risque est, en effet, grand d'assister, si l'on n'y prend garde, à la transformation de maintes cultures en simples produits de marché, pire, à la

négation même des composantes essentielles du patrimoine culturel de l'humanité.

Au demeurant, le récent Sommet de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), réunie à Beyrouth autour du thème « le dialogue des cultures », a tiré la sonnette d'alarme devant cette tendance aussi pernicieuse que réelle et lourde de conséquences. Avec l'Organisation des Nations Unies, nous avons la responsabilité collective d'y faire face et, du même coup, de veiller à ce que les négociations commerciales multilatérales au sein de l'Organisation mondiale du commerce prennent dûment en compte cette donnée fondamentale.

C'est dans cet esprit que l'OIF, qui vient de porter à sa tête l'ancien chef de l'État sénégalais, S. E. M. Abdou Diouf, a proposé l'élaboration et l'adoption d'une « Convention internationale sur la diversité culturelle » qui prône par ailleurs le respect du principe du multilinguisme entre autres. Une telle proposition mérite d'être propagée et largement soutenue dans l'intérêt bien compris de la préservation et de la défense des cultures, de toutes les cultures du monde, de leur synergie et de leur nécessaire complémentarité, en un mot, de leur symbiose. D'autant que dans un réquisitoire stigmatisant à juste mondialisation-laminoir des cultures », le Président français, Jacques Chirac, se demande si « l'Occident [a] donné le sentiment d'imposer une culture dominante, essentiellement matérialiste, vécue comme agressive, puisque la plus grande partie de l'humanité l'observe, la côtoie, sans y avoir accès ».

Car, en définitive et sous l'empire des récents évènements terroristes que le monde vit encore, il importe de tout mettre en oeuvre pour prévenir, conjurer et endiguer ce « choc des civilisations » brandi par les Cassandre et leurs alliés objectifs que sont les fanatismes de toutes obédiences, ennemis irréductibles de la liberté, qui voient déjà, dans leur hideux délire apocalyptique, poindre l'affrontement des cultures, des traditions et des religions, se dresser peuple contre peuple, culture contre culture, religion contre religion. Ce choc des cultures, des croyances et des civilisations ne pourrait que provoquer la haine et le chaos, par-delà l'effritement engendrer patrimoine culturel de l'humanité, par-delà l'affaissement d'une culture de paix, de compréhension mutuelle et de tolérance, par-delà le délitement de cet humanisme qui se veut, selon l'UNESCO, « mutation

éthique » axée sur la conjugaison, par tous et au quotidien, du verbe « partager ».

Il s'agit, au premier chef, de libérer l'homme et de « le rendre à son humanité primordiale, en le rendant conscient de ses valeurs de civilisation, sans ignorer la diversité créatrice de ses réalités antérieures comme de ses contraintes présentes ». Il s'agit, dès lors, de pratiquer le dialogue, l'échange et le partage dans tous les domaines, mais fondamentalement dans celui de la culture, qui est la source vitale et le but ultime de toutes les activités humaines.

Car l'homme, situé au début et à la fin du développement, entend être partout présent et préséant dans le cheminement des cultures vers la « civilisation de l'universel » que chante Léopold Sédar Senghor, ou l'avènement du « Millénaire des lumières » que scande, à l'unisson, Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal.

Sur une terre mondialisée, en perpétuelle mutation, et qui perd tous ses repères, le Bien perd sa noblesse et le Mal son horreur, secrétant jusqu'à la marginalisation et l'exclusion, l'insécurité et la peur, l'affrontement. l'hostilité et Sur cette terre mondialisée, « toujours plus une mais divisée », arcboutée entre décompositions et recompositions d'une planète éclatée, le combat universel pour le sacre des valeurs suprêmes de liberté, de justice et de paix, indissolublement la croisade/jihad l'humanité pour un monde toujours meilleur.

Tout ce qui s'est fait de beau et de vrai ici-bas l'ayant été au nom de convictions prométhéennes, d'espérances sublimées et d'illusions magnifiées, rêvons – mais concrètement et tous ensemble – rêvons d'un monde pacifique, dans lequel « l'élan vers l'autre, pour le bien connaître et se mieux connaître à travers lui » permettra de tisser des liens pérennes de solidarité panhumaine, condition *sine qua non* de la rédemption de cette véritable culture humaniste que sous-tend l'émergence tant souhaitée d'une nouvelle citoyenneté planétaire, par le dialogue fécondant des cultures.

Le Président (parle en anglais): Conformément à la résolution 48/265 de l'Assemblée générale en date du 24 août 1994, je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Ordre militaire souverain de Malte.

M. Linati-Bosch (Ordre militaire souverain de Malte) (*parle en anglais*): Merci beaucoup, Monsieur le Président, de me donner la parole pour m'exprimer

au nom de l'Ordre militaire souverain de Malte. C'est la première fois que je prends la parole devant l'Assemblée générale au cours de la présente session. Aussi, permettez-moi de me joindre aux félicitations que vous ont adressé ceux qui m'ont précédé. J'ai déjà pu, quant à moi, observer avec quelle maîtrise vous conduisez les débats et je suis convaincu que sous votre présidence, la présente session de cet organe établira de nouvelles normes de qualité.

La culture est une notion très large. Elle renferme le développement des facultés intellectuelles et morales, en particulier par le biais de l'éducation. Elle suppose à la fois un mode concerté de comportement humain et des croyances traditionnelles, des formes sociales et les échanges matériels de groupes raciaux, religieux ou sociaux.

La première raison d'être de l'ONU est le maintien de la paix et de la sécurité. L'Ordre de Malte rend hommage aux efforts déployés par l'ONU pour réaliser cet objectif, mais nous sommes conscients de vivre dans un monde troublé et difficile : il n'y a pas de paix lorsque existent des conflits armés; il n'y a pas de paix lorsque la violence, l'ignorance, la pauvreté, le génocide et la discrimination continuent de nous toucher au quotidien.

Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. C'est sur cette idée du Préambule de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture que repose la notion de culture de la paix. Par essence, construire une culture de la paix signifie prévenir la violence et les conflits, aussi bien extérieurement que dans nos coeurs et dans nos esprits. Nous pensons qu'une société internationale fondée sur une culture de la paix doit fonctionner sur des bases de tolérance, de justice et de respect des droits de l'homme.

En 1999, l'Assemblée générale a proclamé la Déclaration sur une culture de la paix (résolution 53/243), qui stipulait que les gouvernements, les organisations internationales et la société civile peuvent s'inspirer constamment dans leur action de la Déclaration pour promouvoir et élargir une culture de la paix à l'aube du millénaire. L'article premier de la Déclaration stipule qu'une culture de la paix est un ensemble de valeurs, d'attitudes, de traditions, de comportements et de modes de vie fondés sur le

respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération. Voilà les principes essentiels auxquels on doit porter une attention particulière dans l'éducation et la sensibilisation du public à tous les niveaux.

La culture de la paix ne peut être considérée comme une notion à part. Au contraire, elle s'inscrit dans un cadre comprenant des problèmes économiques et sociaux fortement liés au développement humain. Une culture de la paix ne doit pas être une borne sur la voie du progrès, mais plutôt une pierre angulaire de ce progrès et du bien-être de l'humanité. Une culture de la paix doit sensibiliser encore plus le monde à l'importance des valeurs, des attitudes, et des traditions respectueuses des êtres humains et de leurs droits. La liberté, la justice, la tolérance et la solidarité sont les valeurs cardinales de la lutte sans merci contre la violence.

La Déclaration et le Programme d'action sur une culture de la paix impliquent une ferme détermination de la communauté internationale en faveur de l'élimination de la violence par le dialogue. Au nombre des mesures pour promouvoir la paix et la sécurité, le Programme d'action préconise notamment promouvoir, dans les situations de conflit, des initiatives comme les jours de tranquillité pour procéder aux campagnes de vaccination et de distribution de médicaments, les corridors de la paix assurer l'acheminement des fournitures humanitaires et les sanctuaires de paix pour respecter le rôle central des établissements sanitaires et médicaux comme les hôpitaux et les dispensaires. L'Ordre de Malte considère qu'il s'agit là d'une clause très importante. Nos hôpitaux et cliniques ont fait les frais de la guerre.

Nous sommes profondément convaincus que le respect de la dignité et de l'égalité humaines est une responsabilité collective. Il convient donc de faire en sorte, dans toute la mesure possible, que la mondialisation devienne une force positive pour les peuples du monde. Si nous ne déployons pas des efforts résolus et conjoints, la réalisation de la paix risque d'être un objectif difficile à atteindre.

Le développement est important pour la stabilité mais d'énormes obstacles lui barrent la route, notamment les problèmes concernant la dette extérieure, les barrières à l'accès aux marchés, le

manque d'infrastructure, les pénuries d'eau potable et les maladies. Il est vrai que la guerre, la maladie, la faim et la mort sont les quatre cavaliers de l'Apocalypse. Aujourd'hui encore, ils continuent de mettre en péril le progrès humain. Il convient donc d'adopter des mesures concrètes et de fixer des objectifs réalisables. Il importe de passer de la parole aux actes.

Pour terminer, permettez-moi de remercier le Secrétaire général et tous les membres de l'Assemblée générale de leur approche constructive de la culture de la paix. L'Ordre de Malte est conscient de ses responsabilités et souhaite collaborer avec la communauté internationale pour mettre en place une véritable culture de la paix.

Le Président (parle en anglais) : J'ai été informé qu'Israël a demandé d'exercer son droit de réponse. Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Schacham (Israël) (parle en anglais): Je tiens à répondre à la déclaration faite aujourd'hui par le représentant de l'Égypte. Je souscris pleinement à l'introduction de la déclaration de mon collègue égyptien s'agissant de l'importance de conclure des accords de paix signés car cela reste le meilleur moyen d'établir une culture de paix entre deux nations jusqu'à présent en conflit.

C'est en réalité précisément ce que nos deux États, Israël et l'Égypte, ont fait. L'Égypte a été, et demeure, un pionnier parmi les États arabes à cet égard. Et feu le Président Anwar Sadate, qui a signé le traité de paix avec Israël, était véritablement un homme d'un grand courage. Depuis la signature de ce traité, Israël et l'Égypte ont tenté d'aller encore plus loin. Même si nos relations ne sont pas toujours cordiales, l'Égypte déploie néanmoins des efforts infatigables en faveur de la paix entre Israël et ses autres voisins arabes.

Je suis donc étonné par le reste de la déclaration faite par le représentant de l'Égypte ce matin, qui a, hélas, exploité la discussion cruciale sur cette question très grave pour lancer une attaque gratuite contre mon pays.

La diatribe sans précédent et partiale lancée par le représentant de l'Égypte ne se réfère qu'à la situation d'un groupe d'enfants en particulier et va à l'encontre de l'esprit universel des deux projets de résolution dont nous sommes saisis. À cet égard, Israël s'est félicité de

l'évaluation faite par le Comité des droits de l'enfant dans ses recommandations de la trente-troisième session lorsqu'il a reconnu que les actes continus de terrorisme, y compris le ciblage et l'assassinat délibérés et aveugles des civils, notamment des enfants, par les kamikazes palestiniens, créaient un climat persistant de peur et que l'État partie avait le droit de vivre dans la paix et la sécurité.

Israël s'est également félicité de la recommandation du Comité tendant à ce que les acteurs non étatiques respectent pleinement les droits des enfants et s'abstiennent de cibler les enfants ou de les utiliser dans les conflits armés. Israël se félicite aussi des vifs encouragements du Comité à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à la violence et éviter le recrutement ou la participation des enfants dans les conflits.

Le représentant de l'Égypte n'a, regrettablement, nullement mentionné le cynisme qui caractérise l'exploitation des enfants dans la campagne de violence et de terreur palestinienne ou leur participation directe dans les actes de terrorisme, notamment les attentats- suicide. De même, il a omis de signaler que le système éducatif palestinien et les médias palestiniens ne cessent d'encourager à la violence. Toutes ces pratiques ont été condamnées par la majorité des États Membres.

La délégation égyptienne a également oublié de mentionner les effets destructeurs des actes terroristes palestiniens sur la partie israélienne, qui a perdu plus de 650 civils, dont plus de 100 enfants. Environ 900 enfants israéliens ont été blessés lors d'attentats terroristes. De nombreux attentats terroristes ont délibérément ciblé des enfants qui se trouvaient notamment dans des bus scolaires, des discothèques, des pizzerias ou d'autres lieux généralement fréquentés par les enfants.

La déclaration égyptienne fait malheureusement abstraction du fait que la plus grande menace qui pèse contre les enfants palestiniens sont les terroristes euxmêmes.

Je n'exercerai pas à nouveau mon droit de réponse à propos de ce point de l'ordre du jour par souci de brièveté.

Le Président (parle en arabe): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte qui va intervenir dans l'exercice de son droit de réponse.

Mme Khalil (Égypte) (parle en arabe): Comme le représentant d'Israël vient de le dire, l'Égypte a été le premier pays du Moyen-Orient à tendre le laurier de la paix à Israël, forte de sa conviction que seule la paix pourrait régler le différend au Moyen-Orient. La violence et la contre-violence résultent directement des mesures d'oppression et de l'occupation par Israël des territoires palestiniens. Le retrait par Israël des territoires palestiniens occupés conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité est la seule manière de sortir de ce cycle de violence.

L'Égypte condamne tous les actes de violence perpétrés contre des civils, que ceux-ci soient Israéliens ou Palestiniens. Le Gouvernement israélien a occulté le fait que la violence et la contre-violence résultent directement de l'occupation des territoires palestiniens par Israël. La seule solution réside donc dans le retrait complet d'Israël des territoires palestiniens.

Le Président (parle en anglais): L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.9/Rev.1 intitulé « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la nonviolence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 ».

Avant de se prononcer sur ce projet de résolution, j'aimerais annoncer que, depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants sont devenus coauteurs du projet A/57/L.9/Rev.1 : Bélarus, Burundi, Dominique, Égypte, Grenade, Honduras et Koweït.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/57/L.9/Rev.1?

Le projet de résolution A/57/L.9/Rev.1 est adopté (résolution 57/6).

Le Président (parle en anglais): Nous avons ainsi achevé l'étape actuelle de notre examen du point 24 de l'ordre du jour.

M. Hidayat (Indonésie), Vice-Président, assume la présidence.

Point 41 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a) Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Note du Secrétaire général (A/57/468/Add.1)

Projet de résolution (A/57/468/Add.1, par. 3)

Le Président (parle en anglais): L'Assemblée générale est saisie d'une note du Secrétaire général transmettant la Partie II du rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé d'effectuer l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, publié sous la cote A/57/468/Add.1.

Dans ce contexte, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par le Comité ad hoc plénier au paragraphe 3 de ladite note.

Je donne la parole à M. Dumisani Shadrack Kumalo, de l'Afrique du Sud, en sa qualité de Vice-Président du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale, chargé d'effectuer l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui va présenter le projet de résolution figurant au paragraphe 3 du document A/57/468/Add.1.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (parle en anglais): Au nom de l'Union africaine, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution portant création du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en tant que futur cadre de l'action de la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, sur le continent africain. Ce projet de résolution tire son fondement de la Renaissance africaine, initiative des Africains eux-mêmes. Il reflète l'engagement dans ce projet de tous les partenaires de l'Afrique en vue d'assurer un avenir prospère au continent.

L'adoption de ce projet de résolution signifiera en fin de compte que l'Afrique a de nouveau pris, devant la communauté internationale, l'engagement de prendre en main son propre devenir. Dans le même temps, ses partenaires développés, y compris le système des Nations Unies, ont exprimé leur engagement de créer un partenariat en faveur du continent.

Cela marque l'aboutissement d'un processus qui a commencé l'an dernier au Conseil économique et social lorsque la Nouvelle Initiative africaine a été approuvée dans la Déclaration ministérielle de la session de fond du Conseil. En mettant le NEPAD au centre de l'engagement de la communauté internationale à l'égard de l'Afrique, il a été convenu que les priorités identifiées par les Africains euxmêmes recevraient l'attention qu'elles méritent dans le cadre de futurs partenariats avec l'Afrique.

Comme l'Assemblée générale le sait, l'Union africaine a été officiellement créée en juillet 2002 en Afrique du Sud pour remplacer l'Organisation de l'unité africaine et donner à l'Afrique un nouveau départ face aux nouveaux défis que suscite un ordre international en mutation constante. À certains égards, l'adoption de ce projet de résolution symbolisera également un nouveau départ pour la communauté internationale dans son interaction avec l'Afrique. Le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) étaient des programmes qui avaient à coeur les meilleurs intérêts de l'Afrique mais, pour diverses raisons, n'ont pas donné les résultats escomptés. L'adoption du NEPAD en tant que cadre d'interaction avec l'Afrique montre que enseignements ont été tirés des échecs passés, des idéaux constructifs ont été maintenus et élargis, de nouvelles priorités ont été identifiées et les principes d'autonomie, d'obligation redditionnelle partenariat ont été réaffirmés et acceptés. Dans le même temps, l'importance de la coopération Sud-Sud a été soulignée dans un esprit de compassion et d'engagement.

Mais il faut être prudent et ne pas perdre de vue que le succès de ce projet de résolution est basé sur le principe selon lequel les causes profondes du sous-développement doivent être traitées de façon globale. La mise en oeuvre des décisions prises à Bruxelles, Doha, Monterrey et Johannesburg est donc très importante. L'Afrique soutient la proposition de créer une structure au Secrétariat pour examiner et faire rapport sur l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale au NEPAD et sur l'application coordonnée des résultats des sommets et conférences concernant l'Afrique.

La décision d'inscrire à l'ordre du jour annuel de l'Assemblée générale un point unique et de large portée mettant l'accent sur les progrès réalisés dans l'application des décisions adoptées et l'appui international au développement de l'Afrique est louable. À cet égard, nous sommes fiers de pouvoir apporter une contribution positive et pratique aux efforts visant à revitaliser le travail de l'Assemblée en participant à un débat centré sur le développement de l'Afrique.

Nous appelons tous les partenaires du NEPAD – y compris le secteur privé et la société civile – à continuer d'élargir leur contribution pour que nous puissions améliorer la qualité de vie des citoyens en Afrique. L'engagement pris par le Groupe des huit pays industrialisés (G8) dans le Plan d'action du G8 pour l'Afrique est louable et il faut espérer que l'appel lancé au secteur privé de tous les pays du G8 pour qu'ils investissent en Afrique permettra d'élargir les échanges, de transférer des technologies appropriées, d'échanger des données d'expérience et de renforcer les capacités dans l'intérêt, à terme, de toutes les parties. L'on n'insistera jamais assez sur l'importance de l'accès aux marchés des produits africains.

L'Afrique est heureuse que ce projet de résolution ait été bien accueilli, car il constitue pour l'Assemblée générale la première opportunité de traiter des questions africaines depuis que les besoins particuliers de l'Afrique ont été reconnus lors du Sommet du Millénaire, il y a environ deux ans. Même si ce premier effort semble quelque peu hésitant, nous apprécions que l'on ait reconnu les besoins particuliers de notre continent dans les domaines de l'endettement, de l'aide publique au développement, du commerce, des investissements et du transfert de technologies et nous sommes convaincus que nous pourrons mieux agir à l'avenir.

En sa qualité de Présidente de l'Union africaine, l'Afrique du Sud ne voit pas de contradiction entre la réaffirmation de l'engagement du continent de réaliser les objectifs visés dans ce projet de résolution et les futures délibérations sur les questions qui y sont traitées. Nous attendons avec intérêt de discuter de ces questions au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, telles qu'envisagées dans le projet de résolution. Nous appuierons pleinement le Conseiller spécial pour l'Afrique et nous pensons que nous pouvons apporter une contribution utile au fonctionnement de ce bureau.

L'Afrique continuera elle aussi, à la mesure de ses moyens, de construire et de renforcer des capacités humaines et institutionnelles aux niveaux sous-régional et régional en vue d'assurer la mise en oeuvre du NEPAD. Le 29 octobre 2002, le Ministre des finances de l'Afrique du Sud a annoncé au Parlement que le plafond des fonds que les entreprises sud-africaines peuvent investir dans de nouveaux projets en Afrique a été porté de 75 à 200 millions de dollars. Cela est un exemple des efforts faits par de nombreux pays africains pour faciliter et accroître la participation de leur secteur privé au développement de l'Afrique.

Enfin, l'Afrique considère que ce projet de résolution constitue une base solide pour projeter les questions relatives à l'Afrique au sein de l'Assemblée générale, de ses Commissions, du Conseil économique et social, des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et du reste de la communauté internationale. Par conséquent, Nous attachons une grande importance au succès de ce projet de résolution et nous continuerons de jouer un rôle positif pour faire avancer les idéaux du NEPAD car nous le devons à nous-mêmes et à ceux qui viendront après nous.

Pour terminer, ma délégation félicite toutes les délégations qui ont participé activement et consciencieusement aux fins de garantir le succès de ce projet de résolution relatif au Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et à l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. J'invite les autres délégations à appuyer ce projet de résolution consacré au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dont nous sommes saisis.

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Examen et évaluations finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique », recommandé au paragraphe 3 du document A/57/468/Add.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 57/7).

Le Président par intérim (parle en anglais): Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 41 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 29 de l'ordre du jour

Décennie 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Rapport du Secrétaire général (A/57/123)

M. Atta (Égypte) (parle en arabe): Le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose sont devenus les principaux défis en matière de santé publique qui entravent les efforts de développement dans nombre de pays. L'ONU, par sa résolution 55/284, a déclaré la décennie 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique. Au moment où nous appuyons la mobilisation de tous les efforts possibles en vue de combattre et d'enrayer la propagation du sida, il nous faut déployer des efforts semblables pour lutter contre le paludisme qui, d'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une maladie qui se propage largement et cause des dommages sociaux et économiques considérables, comparables à ceux causés par le sida.

Les rapports indiquent également que le paludisme progresse dans plus de 100 pays dont la population représente 40 % de la population mondiale et ce, sur une étendue vaste touchant l'Afrique, l'Amérique centrale et du Sud, le sous-continent indien et le Moyen-Orient, certains pays européens, le Sud-Est asiatique et le Pacifique ouest. Des 300 à 500 millions de cas recensés, 90 % se trouvent en Afrique, notamment dans les parties orientale, centrale et occidentale du continent. Alors que plus de 3 millions de personnes succombent chaque année au paludisme, il s'agit en majorité d'enfants, du fait de la faiblesse de leur système immunitaire. Il est triste et douloureux qu'un enfant meurt toutes les 30 secondes du paludisme.

Cela est triste et douloureux non seulement en raison de l'incidence élevée du paludisme parmi les personnes âgées et les enfants, mais aussi parce que, d'un point de vue médical, le paludisme est l'une des maladies qui peuvent être facilement soignées si elles

sont diagnostiquées à temps, d'où l'importance de se concentrer sur la dimension humaine, plutôt que sur l'aspect commercial, de la fourniture des médicaments afin de traiter ceux qui sont malades, notamment ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter des médicaments dans les pays en développement, surtout dans les pays africains. Dans nombre de ces pays, le paludisme constitue non seulement un problème de santé mais aussi un problème économique et social car il affecte la productivité de l'individu et par conséquent sa capacité de gagner suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de sa famille. Des études ont montré que certains pays africains perdent 22 % de leurs heures de travail en raison du paludisme. Dans certains cas, le paludisme touche jusqu'à 25 % de la population.

Le paludisme empêche également les enfants de s'instruire, ce qui limite leur capacité de se construire un avenir. Il entrave leurs perspectives d'avenir et ne se limite donc pas au présent. Les statistiques indiquent que le paludisme est tant un résultat qu'une cause de la pauvreté. Il existe un énorme écart entre, d'une part, les ressources nécessaires pour traiter des causes de la maladie dans les pays en développement et, d'autre part, les richesses matérielles et les ressources humaines dont ils disposent.

L'OMS estime qu'il faudrait consacrer 1 milliard de dollars supplémentaires, en sus de ce qui est déboursé à l'heure actuelle, pour atteindre les Objectifs de la décennie en vue d'éliminer le paludisme en Afrique. Ce fossé ne pourra pas être comblé sans un accroissement appréciable et soutenu de l'aide publique au développement dans le secteur de la santé et sans un allégement du fardeau du service de la dette pour tous les pays en développement, ce qui leur permettrait de dégager davantage de ressources et de les affecter au traitement des maladies qui menacent leurs communautés, notamment le paludisme.

Je voudrais, à ce propos, faire référence aux importantes recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/123). La délégation de l'Égypte appuie le Secrétaire général lorsqu'il demande d'accroître et d'appuyer le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ainsi que l'aide bilatérale à la lutte contre le paludisme.

Si un enfant meurt du paludisme toutes les 30 secondes, j'appelle tous les gouvernements, notamment ceux de la communauté des donateurs, à

procéder à un simple calcul arithmétique pour déterminer le nombre de personnes qui meurent pendant que je prononce mon allocution et celles qui mourront pendant que nous examinerons la question et combien devront encore mourir avant que la communauté internationale n'agisse pour enrayer cette maladie qui est facile à traiter pour peu que les médicaments nécessaires soient disponibles. Tout ce dont nous avons besoin, c'est d'une fraction infime de ce que le monde consacre chaque jour aux armements et à l'accumulation de stocks d'armes dont personne ne sait où elles seront utilisées et contre qui.

M. Menan (Togo): La proclamation par l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, de la Décennie 2001-2010: Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, en particulier en Afrique, constitue à bien des égards une décision très importante prise par la communauté internationale en vue de se pencher sérieusement sur l'un des problèmes cruciaux de santé auxquels ces pays demeurent malheureusement confrontés.

Pour parvenir à un tel objectif, l'Assemblée générale a, par sa résolution 55/284, engagé la communauté internationale à aider les pays où le paludisme endémique à promouvoir leurs systèmes nationaux de santé en vue d'atteindre d'ici à 2005 et au-delà un certain nombre d'objectifs précis, dont un accès rapide aux traitements, une utilisation plus répandue des moustiquaires traitées à l'insecticide, la prévention du paludisme et une lutte efficace contre cette maladie parmi les personnes les plus exposées, dont les femmes enceintes et les enfants, une lutte contre la pandémie de paludisme et une intervention d'urgence pour réduire la vulnérabilité des populations à la maladie.

Dans le rapport (A/57/123) qu'il soumet à l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs de la Décennie, le Secrétaire général, après avoir fait l'état des lieux et recensé les actions concrètes menées, met particulièrement l'accent sur certains domaines qui devraient focaliser l'attention en terme de stratégie pour accomplir les objectifs poursuivis.

Tout en renouvelant ses félicitations au Secrétaire général pour la qualité de son rapport, la délégation togolaise voudrait insister sur les domaines suivants, qui lui paraissent importants pour la stratégie à suivre. Il s'agit de la sensibilisation et de l'information des

populations des régions où le paludisme sévit à l'état endémique, de la promotion des partenariats à tous les niveaux et plus particulièrement entre les pays du Nord et ceux du Sud, de l'amélioration des procédés et moyens de lutte contre la maladie et de la mobilisation des ressources financières propres à mener à bien les actions entreprises.

Concernant la sensibilisation, le Secrétaire général rappelle l'instauration de la Journée africaine de lutte contre le paludisme qui, consacrée par la Déclaration d'Abuja sur l'Initiative « Faire reculer le paludisme », est célébrée le 25 avril en vue de soutenir les actions engagées et de suivre les progrès enregistrés dans la lutte contre le paludisme en Afrique. Cette commémoration a été, au cours de cette année, l'occasion pour certains pays du continent de lancer des activités de grande envergure visant notamment à lutter contre le paludisme au niveau de la cellule familiale ou à promouvoir et à sensibiliser les populations à l'utilisation de moustiquaires traitées à l'insecticide. De leur côté, certaines organisations non gouvernementales et des partenaires du secteur privé ont mis à profit la journée du 25 avril pour organiser leurs propres activités de promotion de la lutte contre la maladie. II y a lieu de se féliciter de cette initiative.

Toutefois, si de telles actions ponctuelles sont nécessaires pour créer un environnement porteur dans le cadre de la lutte contre la maladie, l'on ne saurait perdre de vue le fait que la sensibilisation devrait s'instaurer de façon permanente afin d'amener les mentalités à considérer le paludisme comme un fardeau intolérable. Les progrès tangibles accomplis dans certains pays d'Afrique dans la lutte contre le VIH/sida au moyen de la sensibilisation et de la prévention devraient nous conduire à persévérer dans ce sens.

Pour ce qui est de la promotion des partenariats, point n'est besoin de rappeler l'importance de la coopération internationale dans le cadre de la réalisation des objectifs de la décennie. Le lancement en 1998 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Banque mondiale de l'Initiative « Faire reculer le paludisme » illustre éloquemment le bienfondé d'une telle démarche.

Il importe toutefois que la coopération Sud-Sud soit davantage renforcée. À cette fin, il conviendrait que les pays du Sud qui ont réussi à lutter efficacement contre la maladie ou à l'éradiquer fassent davantage preuve de solidarité à l'égard des pays où la maladie sévit toujours à l'état endémique.

De même, il apparaît tout aussi important d'assurer la participation du secteur privé à la réalisation des objectifs de la Décennie. Les partenariats entre sociétés privées et gouvernements pourraient permettre à ces derniers d'accéder, à des abordables. aux nouvelles polythérapies prix antipaludiques très efficaces contre pharmacorésistance et à des moustiquaires traitées à prix réduit. Cette forme de coopération pourrait également donner l'occasion aux pays concernés de disposer, à terme, des nouvelles technologies de fabrication de moustiquaires traitées à l'insecticide et de produits pharmaceutiques efficaces.

S'agissant de l'amélioration des procédés et moyens de lutte, il y a lieu de tout mettre en oeuvre pour surmonter l'une des difficultés majeures que rencontre l'Afrique et qui a trait à la résistance aux médicaments. En effet, des produits comme la chloroquine qui étaient très efficaces et bon marché ne le sont plus de nos jours en raison de la résistance à ces produits développée par les germes de la maladie. Il est à espérer que le produit dénommé coartem, récemment homologué par l'OMS et qui est un dérivé de plantes chinoises particulièrement efficaces dans le traitement du paludisme, deviendra l'une des solutions de rechange pour l'avenir.

Quant à la mobilisation des ressources, le Secrétaire général relève à juste titre dans son rapport que l'insuffisance des ressources humaines et financières demeure le principal facteur qui limite l'action dans la lutte contre le paludisme.

À ce sujet, la délégation togolaise rappelle que depuis la proclamation de la Décennie pour faire reculer le paludisme, la seule initiative prise par la communauté internationale réside dans le lancement du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. En raison du champ d'action couvert par ce Fonds, il est à craindre que peu de ressources financières ne soient allouées à la lutte contre le paludisme. D'ailleurs, suivant les prévisions, 17 % des contributions reçues par le Fonds couvriraient la lutte contre le paludisme tandis que 61 % et 22 % seraient alloués au VIH/sida et à la tuberculose respectivement.

Il ne s'agit nullement pour la délégation togolaise de s'apitoyer sur la condescendance des partenaires de développement dont l'assistance, est-il besoin de le rappeler, devrait venir en appui aux efforts que déploient les pays en développement eux-mêmes pour résoudre les problèmes qui leur sont spécifiques.

À l'issue de la première année de la Décennie pour faire reculer le paludisme, il est certes trop tôt pour évaluer les effets des actions engagées sur les taux de morbidité et de mortalité ou pour en dresser le bilan économique dans les pays touchés. Il importe néanmoins de souligner qu'il est du devoir de la communauté internationale de faire davantage preuve de solidarité active vis-à-vis des pays d'Afrique en vue de la réalisation harmonieuse des objectifs de la Décennie.

À cet égard, nous ne devons pas perdre de vue le fait que la plupart des programmes et plans d'action arrêtés ces dernières années par la communauté internationale pour aider à lutter contre la pauvreté en Afrique notamment, mesures qui ont suscité espoir et optimisme auprès des populations africaines, n'ont malheureusement pas permis d'atteindre les résultats escomptés, comme le confirme le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 auquel l'Assemblée générale vient de mettre un terme tout en lui substituant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Le Togo émet par conséquent le voeu ardent de voir la communauté internationale tout mettre en oeuvre afin que la Décennie pour faire reculer le paludisme ne connaisse pas un sort identique et qu'elle soit surtout l'occasion privilégiée pour tous d'inverser une telle tendance.

M. Fall (Sénégal): Mon collègue du Togo vient de nous livrer une déclaration des plus fouillées, des plus documentées et des plus édifiantes. Je voudrais le féliciter en m'associant pleinement à la totalité de sa brillante déclaration. Pendant la durée de cette intervention, de quelques minutes, au moins 10 enfants africains auront été emportés par le paludisme. C'est dire toute l'importance et la prégnance du sujet qui nous occupe et qui nous préoccupe particulièrement.

En proclamant, par sa résolution 55/284 du 7 septembre 2001, la décennie 2001-2010 « Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique »,

l'Assemblée générale a pris la pleine mesure des menaces graves que fait peser cette maladie sur le développement des pays du Sud, singulièrement en Afrique. De fait, le paludisme est, de loin, la première cause de mortalité dans nombre de pays africains. Avec la tuberculose et le sida, il compromet dangereusement le développement de nos pays ainsi que l'attestent les données statistiques particulièrement alarmantes. Qu'on en juge plutôt :

Trois cents millions de personnes sont affectées annuellement par le paludisme. Le paludisme, on vient de le rappeler tout à l'heure, tue un enfant africain toutes les 30 secondes et 90 % des décès dus à cette maladie ont lieu en Afrique. Au Sénégal, pour parler de mon pays, le paludisme représente 30 % des motifs de consultation médicale et entraîne un manque à gagner estimé à 1,3 % de notre produit intérieur brut. Il demeure donc un défi colossal par les pays africains qui sont, l'Assemblée le sait, simultanément confrontés à d'autres défis tout aussi vitaux et urgents.

Il y a un peu plus de deux semaines, des chercheurs ouest-africains se sont retrouvés à Dakar, au Sénégal, pour définir une approche régionale des politiques de lutte contre le paludisme et pour faire le point sur le taux d'efficacité des antipaludiques dans la sous-région. Cette réunion faisait suite à une rencontre panafricaine francophone sur la maladie. C'est dire – et redire – l'importance toute particulière que l'État sénégalais attache à la lutte contre le paludisme et à la mise en oeuvre des objectifs de la Décennie, ainsi que de l'initiative « Faire reculer le paludisme ».

De notre point de vue, la lutte contre le paludisme ne doit nullement être banalisée ou ravalée au rang de priorité secondaire par rapport à la lutte contre le VIH/sida. Bien au contraire : le combat pour faire reculer le paludisme doit être mené de front avec celui que nous avons déjà engagé contre le sida.

L'absence ou l'insuffisance d'infrastructures et de ressources, la résistance du vecteur aux médicaments et aux insecticides, l'inefficacité des stratégies de prévention et la pauvreté, mère de tous les maux, constituent autant d'obstacles sérieux à relever si l'on veut réaliser les objectifs de la Décennie et si l'on veut surtout éradiquer le paludisme. À cela s'ajoute le manque de progrès dans la recherche d'un vaccin.

Le Sommet extraordinaire de l'Organisation de l'unité africaine – Union africaine – tenu en avril 2001 à Abuja, au Nigéria, sur la lutte contre le sida, le

paludisme, la tuberculose et les autres maladies endémiques en Afrique a lancé nombre d'initiatives qui méritent davantage d'appui de la part de la communauté internationale. En déclarant le 25 avril Journée africaine contre le paludisme et en s'engageant à consacrer 15 % des budgets nationaux aux dépenses de santé, les pays africains ont démontré – encore une fois – leur volonté politique collective de relever les défis cruciaux de la santé et du développement.

La Déclaration d'Abuja a mis en exergue l'exigence de

« prendre des mesures immédiates pour réduire ou supprimer les taxes et droits de douane sur les moustiquaires et autres équipements, les insecticides, les médicaments antipaludiques et d'autres biens et services recommandés qui sont nécessaires pour lutter contre le paludisme ».

Le Sénégal, comme le relève du reste le rapport du Secrétaire général, s'honore de figurer parmi les 17 pays africains qui ont pris des mesures hardies en application de cette recommandation, dont la mise en oeuvre par tous faciliterait l'accessibilité et l'accès aux médicaments, au traitement et aux soins préventifs. Aussi nous semble-t-il crucial de réitérer ici, avec force et solennité, cette recommandation pour une nécessaire réforme des politiques fiscales et douanières en vue, notamment, de relever le taux d'utilisation des moustiquaires dites imprégnées, taux qui demeure encore très faible, notamment chez les enfants et chez les femmes enceintes.

Les partenariats noués dans le cadre de l'Initiative « faire reculer le paludisme » ont permis de réaliser des progrès significatifs dans la mobilisation internationale contre le paludisme. II importe de les consolider et renforcer, en impliquant davantage le secteur privé, les communautés locales, les familles, les organisations non gouvernementales, les médias et autres secteurs de la société aux fins d'atteindre les objectifs de la Décennie.

Enfin, mais ce n'est pas là le moins important, je voudrais, encore une fois, souligner l'extrême importance et l'urgente nécessité de renforcer les campagnes mondiales de mobilisation des ressources en faveur du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

À cette fin, le Sénégal souscrit totalement aux cinq recommandations incorporées dans le rapport du

Secrétaire général (document A/57/123) et mon pays plaide pour que notre Assemblée leur donne son aval.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention et surtout de votre compassion, puisqu'au moment où je clos mon propos, le paludisme aura frappé des dizaines de millions de personnes. Le paludisme aura fauché mortellement des dizaines d'enfants africains, arrachés à la commune affection de leurs familles, de leur terroir et du continent – des enfants qui vont manquer à leur famille, dont la présence et l'affection, et dont l'alacrité ensoleillée va manquer à leur pays, au continent et à notre planète.

Le Président par intérim (parle en anglais): Nous avons entendu le dernier orateur sur le point 29 de l'ordre du jour.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 29 de l'ordre du jour.

Point 30 de l'ordre du jour

Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international

- a) Rapport du Secrétaire général (A/57/215)
- b) Projet de résolution (A/57/L.10)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne la parole au représentant de la Guyane afin qu'il présente le projet de résolution A/57/L.10.

M. Ishmael (Guyana) (parle en anglais): C'est un honneur que de présenter, au nom de ses parrains, le projet de résolution A/57/L.10 sur le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international.

Ce faisant, je voudrais saisir cette occasion de souligner certaines des considérations qui ont conduit mon Gouvernement à mener cette initiative devant l'Assemblée générale. Tout d'abord, nous avons été inspirés par la vision de l'énorme potentiel du développement humain libéré avec la fin de la guerre froide, de l'accélération du développement technologique et de l'interdépendance croissante des États. Cette convergence de facteurs nous a conduit à croire que le moment était venu pour les différents États de commencer à construire un partenariat nouveau et éclairé, fondé sur le respect mutuel, la gouvernance démocratique et la participation populaire et consacrant les droits et obligations des parties.

Deuxièmement, nous avons été poussés par la prise de conscience de ce que, au cours des deux dernières décennies, il y a eu une évolution graduelle mais certaine de l'ordre du jour politique international. Cette évolution s'est produite principalement à la suite événements nouveaux, importants interdépendants - à savoir la montée en puissance idéologique et politique du néo-libéralisme économique, avec son accent sur le rôle du marché, et l'extension de la mondialisation, qui a elle-même été portée par une logique de libéralisation du marché. Cela a engendré de nouveaux déséquilibres dans les relations économiques internationales et renforcé les schémas inégalitaires qui se sont imposés au cours des décennies écoulées. Il est temps à présent de créer autre une vision du développement, fondée sur une relation plus équilibrée entre le marché et l'État.

Un troisième facteur doit être pris en compte. Le lien indissociable existant entre le développement et la paix signifie que, si nous ne réussissions pas à réaliser objectifs de développement, la paix certainement menacée, et vice-versa. Avec prolifération des conflits dans diverses parties du monde et la montée du terrorisme dans un passé récent, une préoccupation croissante dans les pays en développement est que, du fait des coûts astronomiques de la mise en oeuvre du programme pour la paix et la sécurité, les programmes de développement soient encore privés de ressources. Le développement, en retour, deviendra un rêve toujours plus distant pour les milliards d'êtres dans le monde qui en ont le plus besoin. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous attaquer à un de ces problèmes aux dépends des autres. De nouvelles approches sont donc nécessaires pour que le développement, la paix et la sécurité – qui sont des biens essentiels à la survie humaine – se renforcent mutuellement par le biais d'un plus grand investissement dans l'action préventive plutôt que dans l'intervention réactive. Il faudra pour cela un équilibre délicat entre ces objectifs fondamentaux de l'ONU.

Un quatrième domaine de préoccupation est la menace à la démocratie qui est inhérente au peu de cas qui est fait du développement. Dans la sphère socio-économique, par exemple, l'ascendance du libéralisme économique a accentué les inégalités à tous les niveaux – au sein des pays, à la fois développés et en développement – ainsi qu'entre les pays, au Nord et au Sud, à l'Est et à l'Ouest. La proportion en termes absolus de la population vivant dans la pauvreté, tant

au Sud qu'au Nord, est en augmentation. Loin de la redistribution de la richesse mondiale qui a inspiré nombre des discours sur le développement dans le passé, il apparaît que nous sommes au contraire confrontés à une redistribution de la pauvreté mondiale. Alors que le nombre de personnes dans le monde vivant avec un dollar par jour semble se réduire, on apprend que grossissent les rangs de ceux qui vivent avec deux dollars par jour ou moins. L'individualisme et le matérialisme continuent d'être applaudis aux dépens des valeurs humaines et sociales. La marche de la mondialisation, tout en apportant des avantages sans précédent pour certains, a un coût humain élevé. Des crises économiques et financières dramatiques ponctuent une réalité plus prosaïque de marginalisation et d'impuissance rampantes.

Par ailleurs, dans la sphère politique, nous ne pouvons nous empêcher de constater que la montée en puissance de la démocratie ne signifie pas une plus grande participation du peuple ni un consensus, mais le règne du plus fort et la manipulation de la majorité. La démocratie sert de plus en plus souvent de paravent au gouvernement oligarchique, qui vont souvent de pair. D'un autre côté, bien qu'elles soient souvent pratiquées au niveau national, les vertus de la démocratie sont encore souvent notablement absentes au sein de la communauté plus vaste des nations, suscitant un isolationnisme parmi les riches plutôt qu'une solidarité au sein de l'humanité. De plus, les libertés attendues d'une saine concurrence dans le. cadre l'investissement privé sont rapidement étouffées par le contrôle d'une poignée de puissants conglomérats. Naturellement, les promoteurs de la mondialisation et de la libéralisation du commerce pensent différemment. Toutefois, il est de plus en plus largement reconnu que la mondialisation ne peut plus demeurer une force sans gouvernail mais qu'elle doit être gérée dans l'intérêt de tous.

La question mérite encore d'être posée : pourquoi une telle initiative alors qu'il en existe d'autres inspirées par le même élan? Et en effet, nous n'avons manqué de plans pour promouvoir développement. Depuis sa création, en 1945, l'ONU a travaillé, décennie après décennie, au façonnement d'une stratégie internationale pour le développement, et pourtant, décennie après décennie, ces accords péniblement négociés se sont révélés difficiles à mettre en oeuvre. Pendant ce temps, l'objectif développement continue de nous échapper.

L'adoption historique de la Déclaration du Millénaire, il y a deux ans, a fait naître de nouveaux de progrès dans l'agenda espoirs développement et a créé un cadre pour redoubler d'efforts en vue d'atteindre des objectifs clairement définis. Depuis lors, d'importantes conférences internationales ont eu lieu, sur le financement du développement et sur le développement durable, entre autres sujets. Il est, bien sûr, trop tôt pour juger quel sera l'impact de ces conférences sur le développement. Toutefois, nous devons regarder la réalité en face, deux ans après le Sommet du Millénaire : la communauté internationale dans son ensemble doit encore trouver la démarche assurée qui lui permettra d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Lorsque nous réfléchissons aux raisons de nos maigres résultats, nous nous plaignons invariablement de l'insuffisance chronique de deux éléments indispensables à tout progrès, à savoir la volonté politique et les ressources financières. Les questions cruciales de savoir comment mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires continuent de nous mettre en échec. Si nous ne parvenons pas à résoudre ces questions de base, nous ne pourrons jamais espérer réaliser une véritable percée en matière de développement.

Le fossé actuel qui sépare les États Membres, d'un point de vue tant philosophique que pratique, en matière de développement ne peut guère encourager une démarche commune à l'égard des défis très difficiles posés par le développement. Non seulement les disparités en matière économique et sociale entre pays développés et pays en développement sont énormes, mais les manières d'appréhender les politiques de développement sont tout divergentes. Si nous employons les mêmes termes pour désigner ces défis, bien souvent nous ne leur donnons pas le même sens. Pour beaucoup, la mondialisation constitue la panacée pour remédier à tous les maux économiques, alors que d'autres la considèrent comme un risque de marginalisation accrue face à l'économie mondiale. Il est urgent et indispensable de concilier les fortes divergences de vues des partenaires sur les questions d'ordre économique mondiales et sociales si l'on veut réaliser des progrès dans l'avenir. Se contenter de masquer les divergences ne résistera pas en définitive au test de la mise en oeuvre.

On peut se poser une deuxième question : quel est le nouvel ordre humain international? De quoi s'agit-

il? Voilà une question pertinente qui mérite une réponse. Il s'agit d'abord d'une tentative honnête et sérieuse de trouver un terrain commun sur lequel fonder solidement la coopération internationale à l'avenir et de fournir un cadre intégré et global au développement. De plus, ce nouvel ordre n'entend pas entrer en conflit avec d'autres initiatives et propositions qui existent déjà et sont déjà mises en oeuvre. À l'inverse, il devrait plutôt être considéré comme un outil complémentaire pour faciliter le consensus sur les mesures à prendre. On peut parfaitement imaginer qu'il fasse aussi office de soupape de sécurité, si et lorsque, pour quelque raison que ce soit, le processus de négociation établi venait à s'enliser ou à échouer.

Le nouvel ordre humain international n'est pas simplement un concept philosophique, mais un agenda pratique pour le développement. Parmi les propositions concrètes qu'il énumère, on trouve une solution complète et définitive au problème de la dette; l'élaboration d'une nouvelle politique en matière d'Aide publique au développement; la mobilisation de ressources nouvelles et complémentaires; renforcement, et si nécessaire le réaménagement, des institutions mondiales; la conception d'un rôle plus central pour l'ONU dans l'élaboration des politiques économiques mondiales; et l'examen du rôle des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce pour qu'elles se concentrent davantage sur le développement humain. À la vérité, l'une des propositions les plus intéressantes du nouvel ordre humain international est la création d'une version moderne et améliorée du Plan Marshall pour aider les pays en développement à parvenir au seuil de l'autonomie en matière de développement économique et à pouvoir s'intégrer à l'économie mondiale.

Je voudrais maintenant aborder la troisième et dernière question que l'on peut se poser. Comment y parvenir? Comment trouver la volonté politique pour galvaniser les efforts en vue de créer un nouveau modèle de développement pour le XXIe siècle? Ma délégation a l'intention de s'associer avec d'autres partageant le même point de vue pour étudier, avec les partenaires de développement, jusqu'où ils sont disposés à aller en matière de coopération pour le développement. Un tel dialogue pourrait poser les termes fondamentaux et les conditions d'un nouveau partenariat et, en même temps, fournir à notre

coopération un certain degré de prévisibilité et de fiabilité.

Il ne fait aucun doute que l'ONU est la meilleure instance pour entreprendre ce travail de conciliation et le consensus. En tant qu'institution internationale la plus représentative, elle se prête excellemment à promouvoir le consensus entre les États Membres. De surcroît, son Secrétariat est parfaitement équipé pour fournir l'appui intellectuel et technique nécessaire pour catalyser nos efforts. Les États Membres, cependant, ne peuvent se soustraire à leur responsabilité de déterminer ce à l'Organisation doit s'employer et de décider comment elle doit être équipée pour remplir ces fonctions. Trop souvent, en effet, nous commettons l'erreur d'essayer de façonner des institutions avant même de s'accorder sur ce que nous voulons qu'elles fassent. Le résultat, il n'y a pas lieu de s'en étonner, est que souvent nous plaçons la charrue avant les boeufs.

En conclusion, je voudrais préciser que les contours du nouvel ordre humain international sont déjà présents dans la Charte des Nations Unies. Nous n'avons plus qu'à construire la structure qui garantira que l'Organisation travaille de manière pragmatique comme l'envisageaient les fondateurs.

Le projet de résolution qui vous est soumis, en soulignant la détermination de la communauté internationale d'atteindre les objectifs développement internationalement acceptés, y compris ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire, met l'accent sur la nécessité d'obtenir un large consensus pour l'action afin d'asseoir le développement et d'éliminer la pauvreté. Il préconise également une élaboration plus poussée de la proposition d'un nouvel humain international, appel auguel, collaboration avec d'autres délégations et partenaires animés du même esprit, nous nous engageons à répondre.

Enfin, j'ai le plaisir d'annoncer que, depuis la publication du projet de résolution, les pays suivants s'en sont aussi portés coauteurs : l'Afrique du Sud, le Pakistan, la Thaïlande et le Venezuela. Nous voudrions exprimer nos sincères remerciements à tous les coauteurs pour leur appui précieux, ainsi qu'à tous les partenaires pour l'esprit de compromis et de coopération dont ils ont fait preuve lors des consultations sur le projet de résolution.

Sur ces mots, j'ai le plaisir de soumettre le projet de résolution A/57/L.10 sur le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international par l'Assemblée générale pour adoption.

Le Président par intérim (parle en anglais): Je crois comprendre que les consultations se poursuivent sur ce projet de résolution. En conséquence, je souhaite informer les États Membres que l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution A/57/L.10 à une date ultérieure.

Point 32 de l'ordre du jour

Les techniques de l'information et des communications au service du développement

> Résumé établi par le Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale (A/57/280)

M. Requeijo Gual (Cuba) (parle en espagnol): Nous vivons à l'heure d'une révolution technologique dans laquelle les technologies de l'information et des communications (TIC) offrent aux pays la possibilité d'accéder en temps réel à tous les événements qui se produisent dans le monde et de disposer d'informations sur les tout derniers progrès technologiques.

Cette réalité s'accompagne toutefois d'une asymétrie et d'un déséquilibre qui sont dus à la mondialisation néolibérale. Dans ce processus, nous assistons à l'augmentation du niveau de pauvreté, à la multiplication des carences en matière de santé et à la prolifération de l'analphabétisme. La majeure partie de la population mondiale vit encore dans la pauvreté et le fossé technologique qui sépare les pays développés et les pays en développement se creuse à vive allure.

Les données fournies par l'Union internationale des télécommunications révèlent que 23 pays développés seulement, qui représentent moins de 15 % de la population mondiale, détiennent 62 % de la totalité des lignes téléphoniques; que 84 % des abonnés à un service de téléphone portable, 91 % de tous les télécopieurs et 97 % des serveurs Internet se trouvent dans les pays développés. Ces chiffres sont alarmants. En Afrique, on recense 18 lignes téléphoniques principales pour 1 000 habitants, alors que les pays développés, qui regroupent 15 % de la population mondiale, possèdent 567 lignes pour 1 000 habitants.

Les pays du monde en développement disposent de ressources financières limitées qu'ils doivent utiliser pour lutter contre la pauvreté et la malnutrition, améliorer la santé pour pour et enraver l'analphabétisme, cela afin de favoriser leur développement économique. De plus, il leur manque les ressources techniques et humaines essentielles pour tirer profit des possibilités offertes par la révolution technologique.

Au cours de la session de l'Assemblée générale de juin 2002 consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement, l'accent a été mis sur la nécessité d'accroître l'action internationale en faveur des pays en développement pour qu'ils puissent prendre part à cette nouvelle ère technologique. À cette occasion, il a été reconnu que, pour régler le problème du fossé technologique, il ne suffit pas de permettre l'accès aux technologies. Il existe des fossés plus larges encore, comme celui qui sépare les riches et les pauvres ou le développement des zones urbaines et rurales, par exemple.

Si l'on veut étendre les technologies de l'information et des communications, il faut d'abord résoudre des problèmes essentiels, tels que l'accès à l'électricité et à l'infrastructure téléphonique de base et à Internet. L'aide publique au développement, qui est si souvent évoquée mais rarement mise en oeuvre, ne peut pas rester en marge du processus de la mondialisation informatique: on ne pourra pas non plus parler de commerce électronique tant que des sanctions coercitives unilatérales seront imposées à l'encontre de pays en développement, sanctions qui non seulement les privent de possibilités commerciales, mais limitent également leur libre accès aux nouvelles technologies. Il est évident qu'un changement radical est nécessaire pour que les pays en développement puissent participer à cette révolution et en tirer profit.

Cuba espère que le Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, donnera lieu à un débat capital et débouchera sur des initiatives et des actions concrètes, qui permettront aux pays en développement de profiter des évolutions technologiques mondiales et d'arracher leur population à la pauvreté et à la marginalisation. Il est indispensable que la communauté internationale aide les pays développement à surmonter les obstacles auxquels ils se heurtent, par exemple en matière d'infrastructure,

d'éducation, de renforcement des capacités, d'investissements et d'interconnectivité.

Il est nécessaire de mettre en place une coopération efficace entre tous les internationaux afin d'accroître 1'impact technologies de l'information et des communications sur le développement. Cela permettra d'assurer un transfert de technologies vers les pays développement sur une base préférentielle, surtout pour ce qui est des technologies fondées sur le savoir, afin que nos pays puissent élargir leurs propres ressources humaines.

Depuis plus de 40 ans, Cuba est victime d'un embargo financier, commercial et économique qui lui a été imposé de façon brutale par le Gouvernement des États-Unis. Malgré ses ressources très limitées, notre pays met en oeuvre une stratégie à long terme d'introduction des technologies de l'information dans tous les secteurs de la société, en mettant l'accent sur les aspects sociaux de l'informatique; si bien qu'avec nos ressources disponibles limitées, l'accès à ces technologies sera aussi large que possible.

La première priorité concerne la formation des ressources humaines, en particulier des jeunes. Les « clubs d'informatique pour jeunes » créés dans toutes les zones urbaines et rurales du pays fournissent l'équipement et les formateurs nécessaires à l'enseignement gratuit de l'informatique aux enfants et aux adolescents, mais aussi à toutes les personnes intéressées.

En 2002, 12 074 enseignants ont reçu une formation pour dispenser des cours d'informatique dans toutes les écoles primaires du pays. Des ordinateurs ont été installés dans la totalité des écoles primaires et secondaires. Ainsi, nous pouvons développer les capacités informatiques des enfants dès leur plus jeune âge et les préparer à se servir de l'informatique et des techniques de communication.

Ces derniers mois, on a aussi créé à Cuba des écoles d'informatique pour que des millions de jeunes apprennent les bases de l'informatique et de l'électronique, qui sont fondamentales si l'on veut informatiser tous les secteurs de la société, comme le requiert la nouvelle ère de l'information et des communications.

Nous nous trouvons encore à l'aube de cette nouvelle ère. Mais, si nous ne corrigeons pas tout de

suite les défauts actuels, nous continuerons de parler de fractures numériques et de marginalisation technologique. Si nous voulons véritablement que l'humanité aille de l'avant et que nous tirions tous profit des progrès technologiques, il est nécessaire d'adopter dès maintenant des mesures efficaces avant qu'il ne soit trop tard. Voilà le défi que nous devons relever.

M. Cheah Sam Kip (Malaisie) (parle en anglais): Les TIC ont révolutionné le monde. Elles présentent un potentiel considérable et, si elles sont mises à profit de façon appropriée, elles pourraient de nouvelles possibilités aux pays développement, surtout aux pays les moins avancés, dans le domaine de la médecine pour accélérer leur développement et rattraper le monde développé. Cela dit, le monde s'est rapidement aperçu que les TIC pouvaient également élargir le fossé existant entre les pays développés et les pays en développement par le biais de la fracture numérique. Le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications a rapporté récemment le fait que plus de 60 % des foyers en République de Corée avaient des raccordements Internet à large bandes, mais qu'il y avait 61 pays où une personne sur 100 seulement utilisait l'Internet. La fracture numérique, si on ne s'y attaque pas de façon appropriée et rapide, risque de marginaliser encore plus les pays en développement. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer pour coordonner les efforts au niveau mondial et réduire ainsi ce fossé.

La Malaisie se félicite de la création par le Secrétaire général, le 21 novembre 2001, du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications en tant que facteur qui devrait faciliter l'édification d'un monde débarrassé de la pauvreté. Nous espérons que le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications servira de catalyseur, réduira la fracture numérique et encouragera l'accès aux nouvelles technologies afin de mettre les TIC au service du développement pour tous. Le développement durable à l'échelle mondiale exige un transfert accéléré du savoir et des technologies, surtout en matière de TIC des pays développés vers les pays en développement.

Voilà près d'un an que ce nouvel organe a été crée, et la troisième réunion du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications s'est tenue récemment pour faire le point de la

situation. Ma délégation se félicite de ce que le Groupe, bien qu'il n'existe que depuis un an, avance dans l'exécution de ses responsabilités, qui consistent à jeter un pont vers les milliards de personnes qui sont restées en marge de la révolution informatique. Nous notons qu'à la troisième réunion, le Groupe a, entre autres, réaffirmé la validité d'une approche multipartite et décidé de continuer d'appliquer les TIC aux objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire, de se concentrer sur l'Afrique et d'apporter une solide contribution au Sommet mondial sur la société de l'information.

Ce Sommet mondial sur la société l'information, qui doit se tenir à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et à Tunis en 2005, constituera un jalon dans l'histoire de l'humanité. L'un des objectifs du Sommet mondial est d'élaborer un concept de ce qu'est la société de l'information. Les TIC, avec leur rapidité fulgurante, sont en train de changer la communauté internationale sans que nous nous en apercevions. Beaucoup d'entre nous considérons par exemple les performances de notre ordinateur personnel ou de l'Internet comme un acquis allant de soi. Nous ne nous apercevons de leur importance que lorsqu'il y a une perturbation sur notre réseau local ou lorsqu'un virus malveillant attaque notre ordinateur personnel. Il s'agit là d'analogies simples, mais qui illustrent de façon claire la façon dont les TIC influent sur notre vie quotidienne. Les applications des TIC, par 1'administration exemple électronique, cybermédecine ou la cyberéducation, `pourraient faciliter la mise en oeuvre d'objectifs sociaux et économiques plus larges, comme l'élimination de la pauvreté. De ce fait, il importe que le genre humain comprenne cette révolution afin que nous puissions relever les défis et exploiter les chances qui s'offrent ainsi à nous.

De toute évidence, le problème majeur est celui qui consiste à réduire la fracture numérique et à donner accès aux technologiques informatiques à l'ensemble de l'humanité. Ce message a été transmis avec lucidité à la réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement, qui a eu lieu les 17 et 18 juin 2002 à New York. Il est indispensable que ce message politique trouve une expression retentissante lors du Sommet mondial sur la société de l'information pour élaborer un programme d'action déterminé et cohérent qui serait mis en oeuvre par les

gouvernements, les institutions internationales et tous les secteurs de la société civile pour le bien de l'humanité tout entière.

Sommet mondial sur la société de l'information est la prochaine grande conférence qui va donner forme à la coopération internationale au niveau multilatéral. Une coopération internationale authentique est essentielle afin de garantir des transferts de savoir et de TIC réels, tangibles et vers les pays en développement. L'information représente un outil puissant permettant l'enrichissement et l'autonomisation de l'ensemble de l'humanité étant donné qu'une société bien informée générerait des effets bénéfiques accrus pour tous les peuples du monde. Nos dirigeants, au Sommet du Millénaire, ont exprimé l'espoir que l'accès universel technologies de 1'information communications soit un jour garanti. Les pays pays développés doivent donc aider les en développement dans leurs efforts de mise en place de ces technologies, tel que consacré dans la Déclaration du Millénaire dont sont convenus nos dirigeants. Le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications et le Groupe d'experts du G-8 sur l'accès aux nouvelles technologies auront un rôle essentiel à jouer à cet égard. La Malaisie se félicite de pouvoir participer à la deuxième Commission préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit avoir lieu à Genève du 24 mars au 4 avril 2003.

Le savoir est devenu un facteur de changement. Le Gouvernement de la Malaisie, depuis le début des années 90, s'est lancé dans un programme visant à transformer la société malaise en une société du savoir. Dans les efforts que nous déployons pour transformer notre société et pour l'adapter à l'ère de l'information, nous avons également pris conscience de l'importance qu'il y a à réduire le fossé de l'information et la fracture numérique entre les communautés locales. Le nombre des utilisateurs de l'Internet en Malaisie a quadruplé – c'est-à-dire a augmenté de 400 % – pour passer de 1,6 million en 1998 à 6,5 millions en 2001. Ce chiffre atteindra sans doute les 10 millions l'année prochaine. Néanmoins, le plus important consiste à encourager l'utilisation des technologies pour que toutes les couches de la société puissent saisir les possibilités qu'offrent l'ère de l'information. La Malaisie est prête à contribuer dans la limite de ses capacités à la promotion de la coopération internationale dans le domaine des technologies de l'information et des communications, surtout entre pays en développement.

L'Organisation des **Nations** Unies est particulièrement bien placée pour prendre la tête du processus d'élaboration d'une vision globale des TIC au service du développement. À cet égard, la Malaisie considère la tenue de la réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement, initiative de la République de Corée, comme particulièrement importante et opportune. C'est en effet la première fois que l'Assemblée générale a consacré une réunion à cette question et cette réunion, entre autres, a permis de donner une dynamique politique à la nécessité non seulement de réduire la fracture numérique mais aussi d'empêcher qu'elle ne s'agrandisse, car les pays en développement risqueraient sinon d'être encore plus marginalisés par la vague de la mondialisation à l'ère de l'information.

M. Escanero (Mexique) (parle en espagnol): Ma délégation se félicite de la présentation du document A/57/280, intitulé « Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement — Résumé établi par le Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale ».

Au cours de cette réunion, ma délégation a souligné que les technologies de l'information et des communications sont des facteurs décisifs pour la création d'une nouvelle économie mondiale fondée sur le savoir, que nous devons construire sur la base d'un nouveau concept au développement à visage humain; qu'il fallait mobiliser ces technologies pour accélérer la croissance, renforcer la compétitivité, promouvoir le développement durable, éliminer la pauvreté et ses manifestations extrêmes et nuisibles, et faciliter l'intégration efficace dans tous les pays; et qu'il importait pour cela de prendre en considération tous les aspects de la question et les différentes mesures pouvant être adoptées pour réduire ou éliminer les obstacles qui entravent la participation des pays en développement et les empêchent d'avoir plus largement accès à ces technologies.

Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour réitérer l'importance que le Mexique attache à la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information et, par conséquent, à toutes les activités qui renforcent

l'appel lancé par la communauté internationale afin que cette ambitieuse réunion ait lieu. C'est pourquoi nous nous félicitons de la résolution proposée à ce sujet à la Deuxième Commission par les délégations de la Suisse et de la Tunisie.

Cette résolution met en relief les activités menées par l'ONU, l'Union internationale des télécommunications et d'autres instances internationales à l'appui du processus préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information.

Nous encourageons vivement tous les pays à intensifier leurs travaux aux niveaux international et national et les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les institutions internationales à accélérer leur coopération ainsi qu'à appuyer le processus préparatoire du Sommet.

Pour ce qui est du dispositif de la résolution, la délégation du Mexique souhaite insister sur un point qu'elle considère essentiel — la coopération au processus préparatoire qui déboucherait sur le Sommet. Elle reconnaît que certains pays, ainsi que certains organes et institutions internationaux ont manifesté la volonté spécifique d'oeuvrer en faveur d'une société de l'information qui pourrait devenir un lien effectif dans le transfert du savoir et favoriser en même temps la réduction du fossé qui existe entre les pays dans le domaine du développement.

Toutefois, le Mexique note avec préoccupation que ces efforts risquent de ne pas se concrétiser dans le contexte des délibérations qui se déroulent actuellement dans les sous-groupes de travail du Comité préparatoire à Genève. Nous considérons qu'il est essentiel que les activités et les réunions relatives au Sommet aient lieu dans un cadre de complémentarité pour que ces initiatives – indubitablement précieuses – rehaussent la valeur des travaux du Comité préparatoire, surtout pour ce qui est de la tenue de réunions régionales.

Cela étant, la délégation du Mexique invite les pays, les organes intergouvernementaux et les institutions internationales à renforcer les travaux du Comité préparatoire du Sommet, ce qui permettra de réaliser des progrès de façon coordonnée, efficace et globale sur la voie des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information.

Mme Viotti (Brésil) (parle en anglais): les technologies de l'information et des communications

(TIC) sont devenues l'un des principaux éléments de la mondialisation. Ces nouvelles technologies sont si importantes que nous avons même créé un nouveau concept, « la société de l'information », pour décrire tous les changements qu'elles ont entraînés. En fait, la propagation des TIC a des conséquences d'une grande portée. À cet égard, le Brésil a établi il y a trois ans un programme sur la société de l'information fondé sur une approche multisectorielle globale dans des domaines tels que l'éducation, la santé, le commerce et l'administration publique.

Étant donné la priorité qu'il accorde à ce domaine, le Brésil participe activement au processus préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir à Genève et à Tunis. En tant qu'instance intergouvernementale à composition universelle, le Sommet sera bien placé pour examiner les questions qui se posent sous des angles différents et pour prendre des décisions dont la légitimité sera renforcée par une large participation. Cela est particulièrement important car de nos jours, nombre de décisions, en particulier sur les grandes questions de fond, sont prises par des instances à composition limitée où les pays en développement ne sont pas représentés comme il conviendrait.

C'est le domaine économique qui vient immédiatement à l'esprit lorsque ce nouveau concept est évoqué. Les TIC ont encouragé l'innovation et le dynamisme et modifié la façon dont nous produisons et commercialisons les biens et les services. Une entreprise ne pourrait guère être compétitive si elle ne recourait pas aux TIC dans ses activités.

Un autre domaine important où les TIC se sont avérées essentielles est celui de l'administration publique. Au Brésil par exemple, les TIC ont permis d'améliorer les services publics et de renforcer la démocratie, le civisme et l'état de droit. On peut par exemple faire sa déclaration d'impôts en ligne et éviter ainsi les lourdes procédures bureaucratiques. On peut aussi obtenir sur Internet des informations sur la passation des marchés publics, ce qui garantit la transparence.

Un exemple encore plus important est l'utilisation des TIC dans le processus électoral. Les élections présidentielles brésiliennes, tenues les 6 et 27 octobre, se sont faites entièrement par scrutin électronique, y compris dans les zones rurales les plus isolées. Ce système permet d'éviter la fraude, de

renforcer la légitimité et de dépouiller les bulletins de manière rapide et fiable. En dépit du grave nombre d'électeurs – 115 millions – les résultats ont été annoncés peu après la fin du vote. En outre, la clarté et la simplicité des systèmes électroniques ont permis de réduire de près de 50 % le nombre de votes blancs ou nuls.

Il faut également considérer les TIC d'un point de vue social et culturel. À cet égard, notre programme sur la société de l'information a pour objectif d'étendre l'utilisation des TIC à tous les segments de la population en développant le contenu local, en connectant les bibliothèques et les universités et en encourageant un apprentissage à distance. Nous sommes très heureux par exemple d'avoir constaté une augmentation marquée du nombre des utilisateurs d'Internet et de noms de domaine au cours des trois dernières années.

Les TIC sont devenues un outil si puissant qu'elles peuvent soit réduire le fossé entre pays en développement et pays développés, soit le creuser davantage. C'est là le grand défi qui nous attend. Comment pouvons-nous utiliser le potentiel que nous offrent les TIC?

La réponse comprend des composantes à la fois nationales et internationales. Au plan national, les gouvernements doivent mettre en place des politiques qui encouragent la recherche dans le domaine des TIC et en diffusant les résultats. On ne saurait trop insister sur l'importance, à cet égard, des partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et les universités.

Au plan international, la coopération est indispensable pour combler la fracture numérique. Le Brésil a pris une part active aux instances multilatérales telles que le Groupe des 15 et le Groupe de Rio, et a suivi de près l'évolution d'autres initiatives relatives aux technologies de l'information telles que les travaux du Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies. Par ailleurs, le Brésil est membre du Groupe d'experts des Nations unies sur les technologies de l'information et de la communication depuis qu'il a été créé.

Il existe un vaste potentiel de coopération Nord-Sud et Sud-Sud qui est encore inexploré. Tous les acteurs intéressés devraient conjuguer leurs efforts pour promouvoir, par exemple, le transfert de technologies, les investissements dans les infrastructures et le renforcement des capacités. En encourageant des partenariats, nous devrions également éviter une approche commerciale et ne pas perdre de vue nos priorités en matière de développement.

Le Sommet mondial sur la société de l'information nous donnera l'occasion de renforcer cette coopération. Bien que nous soyons conscients qu'il y a plusieurs angles sous lesquels les TIC peuvent être envisagées, nous pensons que le développement doit être la priorité de ce sommet. Si nous réussissons à suivre des politiques énergiques et à mettre en place des partenariats solides, la société de l'information deviendra non seulement un concept permettant de comprendre le monde dans lequel nous vivons mais également un instrument de transformation du monde, permettant à tous les pays de franchir rapidement de nouvelles étapes de développement.

La séance est levée à 13 h 5.